



Étude de faisabilité sur les retenues hivernales

Comptes rendus des Comités locaux de concertation

à Florensac le 19 juin 2023

à Coulobres le 26 juin 2023

à Magalas le 29 juin 2023



CCE&C



IDÉES
COMMUNES



Sommaire

Éléments communs aux 3 réunions locales	3
Yvon Pellet Vice-président en charge de l'économie rurale et de l'aménagement rural Conseil Départemental de l'Hérault.....	4
Présentation des grands principes de l'étude.....	8
Les objectifs de l'étude.....	8
Précisions sur le principe des retenues hivernales étudiées ici.....	8
Les différentes phases de l'étude	9
Zoom sur l'organisation de la concertation menée dans le cadre de cette étude	9
Éléments spécifiques à la réunion de Florensac le 19 juin 2023	11
Accueil par Vincent Gaudy Maire de Florensac	12
Les premiers résultats de l'étude sur le territoire 1 (Florensac).....	12
Les besoins en eau sur le territoire	12
Les retours des premières investigations environnementales	14
Les échanges lors de la réunion sur le territoire 1.....	16
Synthèse des contributions écrites lors de la réunion sur le territoire 1	22
Éléments spécifiques à la réunion de Coulobres le 26 juin 2023	24
Accueil par Gérard Boyer Maire de Coulobres	25
Les premiers résultats de l'étude sur le territoire 2 (Coulobres - Pouzolles)	25
Les besoins en eau sur le territoire	25
Les retours des premières investigations environnementales	27
Les échanges lors de la réunion sur le territoire 2.....	29
Synthèse des contributions écrites lors de la réunion sur le territoire 2	32
Éléments spécifiques à la réunion de Magalas le 29 juin 2023.....	34
Accueil par Jean-Pierre Simo Cazenave Maire de Magalas.....	35
Les premiers résultats de l'étude sur le territoire 3 (Magalas - Autignac - Caussiniojols).....	35
Les besoins en eau sur le territoire	35
Les retours des premières investigations environnementales	37
Les échanges lors de la réunion sur le territoire 3.....	39
Synthèse des contributions écrites lors de la réunion sur le territoire 3	45

Éléments communs aux 3 réunions locales

Cette concertation ne s'inscrit dans aucun cadre réglementaire qui s'imposerait au Département et de ce fait, constitue une démarche purement volontaire de sa part.

Yvon Pellet

Vice-président en charge de l'économie rurale et de l'aménagement rural
Conseil Départemental de l'Hérault

Le contexte actuel et la politique du Département en faveur de l'eau et de l'agriculture

Le Département ouvre une phase de concertation locale sur les 3 territoires concernés pour étudier la faisabilité de plusieurs projets de retenues hivernales.

Ces projets sont une des solutions pour répondre au constat identifié à l'occasion du Schéma Hérault Irrigation élaboré en 2018, à savoir un manque de ressource en eau disponible pour certains territoires dans un contexte de sécheresses de plus en plus fréquentes et sévères.

Vis à vis de ces projets de retenues, le Département est clair : **ces projets doivent recevoir une validation réglementaire dans tous leurs aspects et, un accueil majoritairement favorable des acteurs concernés localement.** A cette fin le Département propose un processus de concertation avec l'ensemble des acteurs des filières agricoles, des usagers et des habitant.e.s des territoires pour confirmer ou infirmer leur faisabilité. Par ailleurs, le Département travaille en partenariat avec la profession agricole en vue d'une utilisation raisonnée de la ressource en eau.

Ces projets ne sont pas pensés comme l'unique solution de lutte contre la sécheresse. D'autres solutions sont également envisagées et pour certaines, déjà démarrées :

- L'expérimentation et la recherche sur des cépages et porte-greffes résistants à la sécheresse au niveau des domaines départementaux (3 Fontaines, Restinclières et Marsillargues) ;
- La diminution d'emploi de pesticides (« confusion sexuelle ») afin de limiter les pollutions diffuses des eaux de ruissellement (sauvegarde des eaux potables) ;
- Le travail des sols visant à capter un maximum d'eau de pluie et à le revitaliser (enherbement, matière organique...);
- La réutilisation d'eaux usées issues de station d'épuration, tout en respectant le maintien d'un niveau minimum dans les cours d'eau ;
- L'utilisation raisonnée et modérée de l'eau ainsi que la modernisation des réseaux existants visant essentiellement à des économies d'eau (7 Mm3 économisés depuis 2018) ;
- L'accompagnement de la production alimentaire en circuits courts ;

Il est totalement exclu de puiser dans des nappes phréatiques ou de détourner des cours d'eau pour alimenter ces retenues. Elles seront alimentées par l'eau du Rhône via le réseau hydraulique régional existant géré par BRL sur le territoire. A cet effet, le concessionnaire BRL dispose d'une autorisation de prélèvement dans le Rhône de 150 millions de m³ (75m³/s) pour alimenter ce réseau. Pour donner un ordre de grandeur : Le Rhône déverse chaque année 55 milliards de m³ à la mer. Par ailleurs, le prélèvement via ce réseau est envisagé en période hivernale, quand le Rhône est au plus haut et le réseau non utilisé (l'irrigation ayant lieu en période estivale). Il s'agit au final de stocker l'eau en hiver dans ces futures retenues et d'utiliser cette ressource pour l'irrigation en été.

Ces projets sont au service de toute l'agriculture, ouverts à tous les exploitants, qu'ils soient viticoles ou non. Si aujourd'hui la vigne reste la principale activité agricole du territoire, ces retenues permettent également d'envisager d'autres types de productions. En lien avec le Projet alimentaire territorial, des réserves foncières seront constituées afin d'encourager le développement de cultures nourricières.

Enfin, ces projets ont aussi vocation à répondre à d'autres usages (non-agricoles) au service des communes concernées comme par exemple les actions de lutte contre le risque incendie et divers usages collectifs (jardins partagés...). Il est par ailleurs utile de rappeler que la vigne fait déjà fonction de coupe-feux pour de nombreux villages héraultais. De plus, l'utilisation de l'eau issue des retenues hivernales permettra aux pompiers de réduire les prélèvements sur le réseau d'eau potable, en cas d'incendie.

Christophe Fournier

Direction de l'économie rurale et de l'agriculture

Conseil Départemental de l'Hérault

Les exploitants agricoles sont les premiers impactés par le changement climatique sur le territoire, leurs revenus étant directement lié aux conditions météorologiques. Conscient de cela, le Département met en place une politique volontariste pour accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Le Schéma Hérault Irrigation 2018-2030 complète un dispositif pluriel déjà en place avec les partenaires professionnels qui a pour objectif de proposer des solutions :

Agronomiques :

- Le Département travaille sur ces sujets en partenariat avec la profession agricole, notamment au travers de mesures favorisant l'infiltration de l'eau de pluie et la rétention d'eau dans les sols. Des actions concrètes, destinées aux exploitants, pourront être proposées en fin d'année ou début d'année 2024.

Innovantes en termes de gestion et d'économies de l'eau :

- Le Département accompagne la Fédération des IGP¹ pour l'introduction de cépages résistants à la sécheresse dans le vignoble de demain. Il s'agit d'identifier/quantifier les méthodes de culture (taille par exemple), de vinification et d'analyser les vins issus de ces cépages (qualités organoleptiques, durées de conservation...). Cet effort de recensement a pour but de récolter des éléments concrets directement utilisables par les vignerons souhaitant planter ces nouveaux cépages.
- Le Département travaille également avec l'INRAE² et la Chaire Eau et Agriculture pour évaluer la possibilité d'utiliser les eaux usées traitées issues de station d'épuration. Il s'agit d'une ressource complémentaire potentielle qui ne doit pas effrayer le consommateur ni accentuer le manque d'eau dans les rivières.
- Le Département participe également avec d'autres membres de cette Chaire, à fiabiliser sur l'ensemble de son territoire, les données (Sol & Climat) nécessaires aux outils de pilotage moderne de la distribution agricole de l'eau.

Optimisation de la ressource :

- Le Département soutient la rénovation et la modernisation des réseaux : depuis 2018, 16 réseaux ont été rénovés, ce qui a permis d'économiser 7 millions de m³/an ;
- Il met en œuvre les études et investissements nécessaires à la sécurisation et à l'optimisation des barrages dont il assume la maîtrise d'ouvrage (Salagou, Olivettes) ;
- Il accompagne les communes périurbaines souhaitant protéger leurs terres irriguées face à l'urbanisation, en déployant les périmètres agricoles et naturels (PAEN) ;
- Le stockage d'eau du Rhône par des retenues hivernales est également étudié.

Solidarité vis-à-vis des sinistrés climatiques :

- Même s'il ne s'agit pas d'une « solution » à proprement parler, le Département est solidaire vis-à-vis des exploitants victimes des aléas climatiques, dont l'ampleur ne cesse de croître avec le dérèglement climatique. A titre d'exemple, lors de l'épisode de gel d'Avril 2021, le Département a débloqué 5 millions d'euros pour venir au secours des agriculteurs sinistrés.

¹ Indication Géographique Protégée

² Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Il est évident que l'ensemble des solutions présentées produiront leurs effets à des pas de temps différents, certaines dans le temps long, alors que le changement climatique est déjà là et va continuer à s'accélérer.

Le projet de retenues hivernales, objet de cette étude, représente une des solutions du Schéma Hérault Irrigation parmi d'autres, visant une optimisation de la ressource disponible en hiver et la sobriété de son usage en été. Ces ouvrages faciliteront également l'adaptation nécessaire de l'agriculture au changement climatique déjà à l'œuvre, en donnant le temps à la profession agricole d'opérer les changements indispensables. De nombreux agriculteurs conscients de ces enjeux ont commencé à mettre en place des mesures d'adaptation.

Soulignons que la vigne, historique et majoritaire sur notre territoire méditerranéen, est fortement exposée au risque de mortalité en zone non irriguée (même si elle fait partie des cultures les moins gourmandes en eau).

Il est donc nécessaire d'agir : préparer le long terme tout en répondant aux urgences de court terme. **En ce sens, les projets de retenues hivernales sont vus comme une solution de transition, permettant de donner à l'agriculture le temps nécessaire pour s'adapter au changement climatique.**

Présentation des grands principes de l'étude

Fabien Groud
CCE&C

LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Cette étude fait suite aux constats identifiés à l'occasion du schéma Hérault Irrigation : de nombreux besoins ne trouvent pas aujourd'hui de ressources en eau disponibles sur le territoire. Certes le réseau Aqua Domitia est présent mais sa capacité maximum est déjà utilisée de juin à septembre pour d'autres usages.

L'objectif de l'étude est donc d'étudier la faisabilité du **scénario de prélèvement dans le réseau Aqua Domitia en hiver pour alimenter des retenues, dont l'eau serait ensuite utilisée en été.**

7 sites sont étudiés à l'échelle du département : 1 sur la commune de Florensac (territoire n°1), 3 sur les communes de Coulobres et Pouzolles (territoire n°2), 3 sur les communes de Magalas, Autignac et Caussiniojols (territoire n°3).

Lancée depuis 1 an, cette étude est portée par le Département de l'Hérault. Elle comprend **2 volets** :

- Le premier, piloté par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, consiste à **définir les besoins en eau agricoles et non agricoles** (notamment des collectivités) ;
- Le deuxième, coordonné par CCE&C consiste à **évaluer la faisabilité et la pertinence des projets de retenues hivernales** en étudiant :
 - o les aspects techniques (localisation, forme de la retenue, modalités d'approvisionnement, périodes de remplissage, d'utilisation etc.) – *piloté par CCE&C*,
 - o les aspects économiques (les coûts d'investissement, la viabilité économique du projet pour les usagers et en particulier les agriculteurs ; l'impact du projet sur l'économie du territoire, en comparant les situations avec et sans aboutissement projet de retenue) – *piloté par la Société du Canal de Provence (SCP)*,
 - o les aspects environnementaux (identifier les enjeux en présence pour évaluer la cohérence des sites identifiés avec les réglementations environnementales) – *piloté par les Ecologistes de l'Euzière*,
 - o les aspects sociétaux et de concertation, en organisant une démarche de concertation permettant d'associer le plus largement possible les parties prenantes locales et départementales et d'alimenter les différentes étapes de l'étude – *piloté par l'agence Idées Communes*

PRECISIONS SUR LE PRINCIPE DES RETENUES HIVERNALES ETUDIEES ICI

Pour le projet de retenues hivernales actuellement étudié par le Département, **l'alimentation des retenues se fera à partir du fleuve Rhône**, qui est déjà canalisé sur le territoire *via* le réseau « Aqua Domitia » (sous concession déléguée à la société d'aménagement public BRLI³).

Ce réseau est le prolongement du canal « Philippe LAMOUR » qui part du Rhône et s'arrête aux portes de Montpellier. Aqua-Domitia le prolonge jusqu' au Nord de Béziers (maillon enterré) et le complète par 2 canalisations sur la rive droite de l'Orb, en direction de l'Aude.

³ <https://www.brl.fr/fr/brl-concessionnaire-du-rhr>

Il s'agit d'une ressource sécurisée en termes d'approvisionnement puisque le prélèvement envisagé (pour les 3 territoires) serait de 0,5 m³/s en hiver, pour un débit disponible du Rhône supérieur à 1 250 m³/s à cette période.

Il se distingue donc d'autres types d'ouvrages existants ou en projet ailleurs en France, puisqu'il ne s'agit ni de prélèvement dans les nappes, ni de la création de barrages sur un cours d'eau.

LES DIFFERENTES PHASES DE L'ETUDE

L'étude se déroule en 4 grandes phases :

- **Phase 1 – Identification des besoins agricoles et analyse de plusieurs retours d'expériences** de concertation sur des projets de retenues et / ou de gestion de l'eau au niveau national. L'objectif consiste à évaluer les bonnes pratiques et les écueils à éviter dans le cadre du processus de concertation ;
- **Phase 2 – Investigations environnementales de terrain** pour identifier la faune et la flore existante à proximité des sites envisagés ;
- **Phase 3 – Élaboration des scénarios**, sur la base des différentes rencontres de concertation et les reconnaissances de sols ;
- **Phase 4 – Élaboration de préconisations pour la poursuite des études** : une fois les scénarios élaborés.

Actuellement (début été 2023), nous sommes dans la phase de co-construction des scénarios (phase 3), les phases 1 et 2 ayant permis d'amener des éléments techniques et factuels qui alimentent la concertation.

Si un ou plusieurs projets paraissent faisables, une autre partie plus opérationnelle conduite par le maître d'ouvrage final s'ouvrira pour finaliser les études et la conception des ouvrages. Les utilisateurs et modalités d'utilisation de la retenue seront également finalisés.

C'est également au maître d'ouvrage final qu'incombera la responsabilité des procédures réglementaires : enquête publique, dépôt de dossiers réglementaires, demandes de subventions, etc.

ZOOM SUR L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION MENEÉ DANS LE CADRE DE CETTE ETUDE

La concertation a démarré dès la phase 2, par des entretiens individuels avec les différentes parties prenantes (collectivités, agriculteurs, associations environnementales, services de l'Etat...) pour identifier les enjeux, attentes et points de vigilance pour les 3 territoires d'étude.

Elle se poursuit dans la phase 3 par la mise en œuvre de rencontres de concertation à 2 niveaux :

- Un niveau « local », pour recueillir les avis et retours sur chaque territoire (lieux de réunions à Florensac ; Coulobres ; Magalas)
- Un niveau « départemental », pour vérifier la cohérence d'ensemble des projets dans une échelle plus large

Ces différentes rencontres, organisées comme suit, permettront d'alimenter l'étude au travers de :

- 1 - La conception des scénarios de retenue grâce aux 3 réunions locales de juin 2023 et à un comité inter-territoires prévu en début d'automne 2023
- 2 - La co-construction d'actions d'accompagnement à prévoir pour garantir la pertinence de ces projets, à travers un comité inter-territoire et 3 nouvelles réunions locales en automne-hiver 2023
- 3 – La réalisation d'un bilan et des préconisations pour la suite des projets, grâce à un comité inter-territoire à l'hiver 2023-2024

Le choix des scénarios à approfondir (ou non) sera enfin soumis au comité stratégique départemental au printemps 2024.

Éléments spécifiques à la réunion de Florensac le 19 juin 2023

81 personnes présentes

Accueil par Vincent Gaudy Maire de Florensac

Vincent Gaudy, maire de Florensac, partage son plaisir d'accueillir les agents du Département en charge des questions d'agriculture pour présenter et partager les avis sur le projet de réserves d'eau.

La ville de Florensac s'est portée candidate pour recevoir une réserve d'eau dont l'objectif est de proposer des ressources en eau supplémentaires qui seront restituées au moment où il y en aura peu.

Les études menées sur le premier site envisagé pour accueillir ce projet de retenues aux environs de Florensac ont révélé la présence d'une prairie remarquable avec des espèces d'oiseaux protégées, qui rendent ce site caduc. Des études supplémentaires sont en cours pour identifier un autre site d'accueil pour cette potentielle retenue.

Vincent Gaudy remercie la présence des personnes invitées et des personnes du collectif « Coord'Eau 34 » qui viennent ainsi apporter leurs éclairages sur le projet.

Vincent Gaudy rappelle l'importance de ce projet pour la ville et l'avenir du territoire, tant au niveau agricole, dans un contexte de stress hydrique, qu'au niveau de la lutte incendie, la retenue pouvant compléter également les ressources actuelles en eau des citernes qui servent aux pompiers.

Bassines pour les uns, retenues hivernales pour les autres, la réunion de ce soir vise à préciser ce projet d'irrigation et ouvrir les échanges.

Les premiers résultats de l'étude sur le territoire 1 (Florensac)

Fabien Groud
CCE&C

LES BESOINS EN EAU SUR LE TERRITOIRE

Les besoins en eau identifiés sur le territoire 1 sont issus des besoins exprimés par :

- Les **59 exploitants agricoles** rencontrés aux cours des permanences organisées par la Chambre d'agriculture (mobilisation par envoi de courriels, affiches et informations dans les réseaux professionnels)
- Les communes de **Florensac, Pinet, Pomerols**, l'Agglomération Hérault Méditerranée
- Le Syndicat Mixte de la **Nappe Astienne**
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) – La quantité nécessaire d'eau sera laissée disponible pour les besoins locaux de lutte incendie.

Zoom sur le profil des exploitants ayant répondu à l'enquête :

Parmi les exploitants du territoire qui ont répondu à l'enquête de la Chambre d'agriculture :

- ✓ *95% sont des agriculteurs à titre principal*
- ✓ *55% sont des agriculteurs de plus de 50 ans*

En termes de pratiques agricoles, l'enquête révèle les éléments suivants sur le territoire :

- ✓ 90 % des demandes exprimées en surfaces sont engagées dans une démarche environnementale (HVE, AB...), confusion sexuelle
- ✓ 75% des agriculteurs sont déjà accompagnés individuellement ou collectivement sur leurs pratiques phytosanitaires

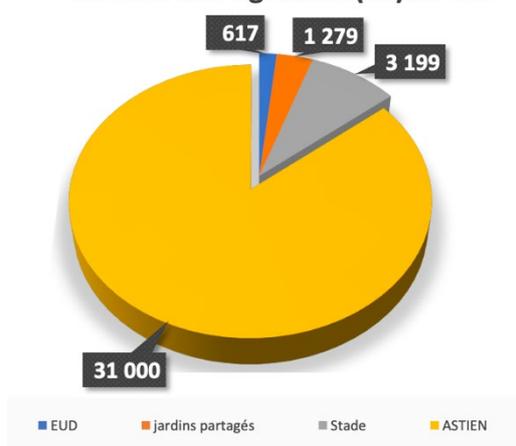
Enfin, les exploitants ont exprimé les attentes suivantes lors de l'enquête :

- ✓ Investir dans des solutions techniques économe en eau
- ✓ Forte demande d'accompagnement au pilotage de l'irrigation : Formation, Retours d'expériences, Bulletin d'irrigation

Le besoin non agricole en eau est estimé à environ 36 000 m³, ce qui est très inférieur aux besoins agricoles mais concerne des sujets importants pour le territoire, notamment :

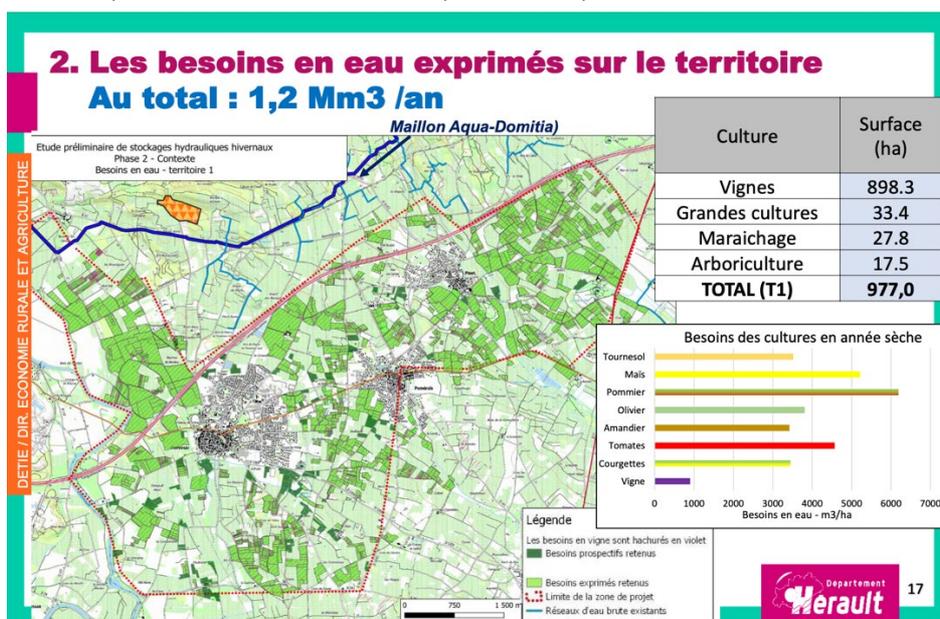
- La potentielle substitution des prélèvements dans la nappe astienne par la nouvelle retenue
- L'irrigation des espaces verts, de jardins partagés, etc...
- La lutte contre les incendies (le besoin des pompiers est de quelques milliers de m³, ce qui serait assez aisé à garantir)

Besoins non agricoles (T1) en m³



Par ailleurs, l'idée est aussi d'avoir un potentiel gain environnemental, en particulier en termes de biodiversité locale autour des retenues : le calcul des besoins en eau tient compte de cet enjeu.

Les besoins agricoles en eau exprimés ou identifiés sur le territoire s'élèvent quant à eux à 1,2 millions de m³ / an. Au total, cela représente 977 ha sur lesquelles la vigne est très largement majoritaire, en termes de besoin exprimés. Ces surfaces sont représentées par la carte ci-dessus :



Les parcelles en vert clair correspondent à celles de propriétaires qui ont exprimé une demande en eau auprès de la Chambre d'agriculture.

Les parcelles en vert foncé correspondent à des friches sur lesquelles il y a un potentiel agronomique satisfaisant pour des grandes cultures, du maraîchage ou de l'arboriculture. Ce sont donc des besoins qui ont été ajoutés pour prendre en compte la diversification. Ces besoins ne sont pas formulés par les agriculteurs locaux (dans la mesure où il n'y a pas d'eau, il n'y a pas de maraîchers ou d'arboriculteurs). L'arrivée de l'eau permettra en revanche ce type d'installation.

A noter : toutes les cultures n'ont pas les mêmes besoins en eau : comme le montre le graphique ci-avant, la vigne nécessite par exemple un peu moins de 1 000 m³ d'eau par an et par hectare, ce qui représente 3 à 4 fois moins que d'autres cultures comme le maraîchage ou l'arboriculture.

LES RETOURS DES PREMIERES INVESTIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Comment sont choisis les sites potentiels ?

Une fois les besoins identifiés, la recherche de sites pouvant accueillir du stockage d'eau se fait en tenant compte de différentes contraintes techniques et économiques avec comme critères principaux :

- Une **surface** disponible entre 3 et 16 ha,
- Une **topographie** favorable (cuvette naturelle ou terrain plat pour réduire les terrassements)
- En termes **d'occupation du sol à privilégier** :
 - o un site sans habitation et sans réseaux principaux (route, électricité, gaz)
 - o un site non occupé par un cours d'eau et en dehors des zones inondables
 - o un site à enjeux environnementaux faibles ou modérés : de préférence des terrains majoritairement agricoles plutôt que naturels (à noter : par retour d'expérience sur d'autres projets de retenue, 5 ha de surface agricole détruits permettent d'irriguer 100 ha)

D'autres critères ont été également considérés :

- La distance aux habitations (critère particulièrement important sur les sites de Coulobres et Pouzolles)
- Une géologie favorable, idéalement des terrains meubles profonds et hydromorphes (pour limiter autant que possible leur artificialisation)
- La proximité par rapport à la ressource et aux besoins

En termes **d'analyse et de gestion des impacts environnementaux**, la conception des scénarios tient compte dès l'amont des principes suivants - Éviter – Réduire – Compenser (ERC) :

- **Éviter** tous les impacts environnementaux qui peuvent l'être, par exemple en modifiant l'emprise ou la localisation projetée de la retenue si les enjeux environnementaux sont trop importants ;
- Lorsque des impacts ne peuvent être évités, les **réduire** au maximum, par exemple à travers les choix de conception ;
- Enfin, **compenser** les impacts résiduels, par exemple par la création d'espaces propices à la biodiversité de surfaces et de valeur au moins équivalentes à celles qui seraient détruites par la retenue.

Cette approche est strictement encadrée par le Code de l'environnement et s'imposera au maître d'ouvrage de l'infrastructure.

Par ailleurs, ces retenues pourront apporter selon le cas **des plus-values environnementales ou paysagères**, comme par exemple : de nouveaux points d'eau ou de nouveaux habitats pour les espèces locales, des aménagements d'habitats et des plantations, en périphérie.

Ainsi, le projet sera mis en œuvre selon ce principe Eviter – Réduire – Compenser.

Sur le territoire, les analyses environnementales réalisées sur le site qui avait été identifié ont mis en évidence des enjeux environnementaux très forts et nombreux, du fait de la présence de lézards ocellés, d'oiseaux et de pelouses sèches.

Lors du Comité Stratégique du 9 mai 2023, **la décision a donc été prise d'éviter ce site** : un nouveau site présentant moins d'enjeux environnementaux est en cours de recherche à proximité de la conduite Aqua Domitia tout en évitant les emprises de la future LGV reliant Béziers – Perpignan.



Les échanges lors de la réunion sur le territoire 1

Après la présentation, un temps d'échanges a été ouvert pour permettre aux participants de poser leurs questions ou d'exprimer leur avis à l'oral sans toujours avoir pu identifier l'orateur (en conséquence, l'anonymat est respecté pour tous).

Les pages qui suivent restituent ces échanges.

Question – Si on calcule, le projet correspond à 100 mm de pluie. Or, la moyenne annuelle des précipitations avant les fortes températures et la sécheresse était de 600 mm. La retenue va donc rajouter 1/6 de la pluie, ce qui ne comblera pas, par exemple, le retard connu cette année depuis janvier. Cette solution est-elle donc viable, efficace ?

Réponse de CCE&C : L'irrigation de la vigne avec une dose de l'ordre de 100 mm a clairement montré son efficacité sur le vignoble héraultais ces dernières années (recommandations depuis les 10 dernières années). Il s'agit de 100 mm apportés au moment, où le stress hydrique pour la vigne est habituellement le plus sensible, c'est à dire sur la dernière période qui précède la récolte.

Remarque complémentaire – Un représentant de la Chambre Agriculture explique que 100 mm sont peu, en effet, mais justement l'objectif n'est pas de proposer une irrigation quantitative mais qualitative. Le climat ne permet plus les pratiques d'irrigation intensive.

La tension sur l'eau est telle que les agriculteurs s'auto-régulent. La retenue est perçue comme un outil pour s'adapter vers une filière de plus en plus qualitative.

Question – Avons-nous la localisation exacte du projet ? Le projet initial était prévu vers le pont des 13 vents ; vos cartes semblent approximatives et le localiser plus au Sud.

Réponse CCE&C : Les études environnementales ont déterminé la première localisation comme non viable en raison des forts à très forts enjeux liés à la présence d'espèces protégées et de pelouses remarquables. Aujourd'hui, les études sont toujours en cours pour déterminer le site le plus judicieux en termes de géologie, d'environnement et de la distance avec les habitations. Il se situerait au nord de l'autoroute mais n'est pas encore géolocalisé précisément.

Question – Est-on sûr de la fiabilité de la ressource Rhône ? Son utilisation pour ces retenues pourrait s'avérer désastreuse pour la Camargue, que nous risquons à terme de perdre si nous ne réduisons pas la pression sur le Rhône. Il faut diminuer la pression sur le Rhône si l'on souhaite préserver ce milieu.

Réponse CCE&C : Une étude, menée pour le compte l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, est parue⁴ en début d'année 2023 pour étudier l'avenir du Rhône en période de changement climatique. La question de la ressource en eau du Rhône se pose surtout en période estivale où les débits diminuent en été, face à des besoins qui augmentent. En revanche, sur la période hivernale, le débit du Rhône sera amené à augmenter en raison des précipitations sous forme de pluies (et non plus de neiges). En conclusion, le Rhône reste une ressource très abondante en hiver mais rentrera en zone rouge sur la période estivale. A noter qu'en moyenne, le débit du Rhône est de 1250 m³ / seconde et le débit nécessaire au remplissage des retenues en projets est de 0,5 m³ / seconde pour remplir l'ensemble des retenues projetées. L'eau du Rhône prélevée en hiver est ainsi sécurisée.

A l'inverse, l'Orb a rapidement été retiré des ressources d'eau possibles en raison de son faible débit et des risques de sécheresse.

Remarque complémentaire – Un représentant de la chambre d'Agriculture de l'Hérault souhaite revenir sur les chiffres. Un prélèvement de 0,3% sur 55 milliards de m³ n'est pas menaçant pour le Rhône. La quantité de pluie qui tombe d'une manière générale n'est pas forcément en baisse

⁴ https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_118205/fr/une-etude-sur-les-debits-du-rhone-pour-anticiper-leur-evolution

depuis 2019. Par contre, la somme entre l'évaporation et l'infiltration révèle un grand déficit : l'eau n'est pas suffisamment capitalisée dans les sols. Ces 100 mm seront toujours un petit plus pour assurer la survie de la vigne et de la viticulture, qui, rappelons-le, contribuent à la balance commerciale de la France ainsi qu'à la beauté de notre territoire.

Question – Qui sera en charge de la gestion de l'eau ? L'eau sera-t-elle privatisée ? N'oublions pas que l'eau est un bien commun. Ces projets de retenues sont-ils intégrés dans le Plan Alimentaire Territorial ? Il ne faut pas amener que de l'eau sur ce territoire mais également des paysans et des revenus paysans, pour avoir des cultures vivrières, de la production alimentaire sur le territoire. Demain, nous serons à sec. La vigne est-elle vraiment vivrière ?

Question complémentaire – Comment s'arbitre le partage de l'eau par rapport à cette ressource ? Quel contrôle est prévu pour les consommations ? On dit que la Chambre d'Agriculture accompagne des pratiques vertueuses : mais comment sont-elles contrôlées ?

Question complémentaire – Avez-vous un calendrier d'utilisation estimé ? Nous avons besoin de savoir quand les agriculteurs pourront s'en servir, est ce qu'il y aura des quotas ? On ne peut pas modifier l'agriculture, on veut savoir quand ils pourront s'en servir, etc.

Réponse, CCE&C : Le partage de la ressource est bien prévu. C'est pour cela que la première phase de l'étude était dédiée au recensement des besoins en eau agricole existant avec la Chambre d'Agriculture mais également à l'identification des besoins prospectifs à partir des potentialités agronomiques du territoire.

Une fois que les personnes se seront positionnées pour l'irrigation, il sera possible de calibrer les débits et les volumes maximum autorisés par parcelle, qui seront suivis par des compteurs. Il sera difficile d'étendre ces volumes fixés au départ, du fait des caractéristiques propres du réseau (longueurs & diamètres des branches) et d'une quantité maximale définie dans la retenue. Il est certain que cette distribution devra être accompagnée par des pratiques vertueuses et/ou transitoires afin d'optimiser la gestion de la ressource.

Sur la question de la privatisation de l'eau, les investisseurs sont publics, les enquêtes de besoins ont été totalement ouvertes à l'échelle de chaque territoire (affichage, permanences) : il n'y a pas de privatisation par quelques usagers. Par ailleurs, la gestion publique de l'eau n'est en aucun cas à but lucratif. Les organismes chargés de la desserte (exploiter et relever les compteurs) ne sont pas encore définis mais seul un réseau public est envisagé (Collectivité ou Association Syndicale Autorisée par le Préfet). Néanmoins, le volume de la retenue étant fini, ces ouvrages resteront des projets collectifs accessibles à un nombre fixe de parcelles et donc d'agriculteurs. A noter que ceux-ci auront encore l'occasion de se manifester auprès du futur maître d'ouvrage (concepteur/réalisateur).

Compléments du Département : En toute hypothèse, si ces retenues collectives ne voyaient pas le jour, beaucoup d'exploitants sur ces territoires envisageront probablement de nouveaux forages, accentuant les prélèvements dans la nappe phréatique déjà en souffrance. La police de l'eau recevra sans doute de nouvelles consignes pour les contrôler voire les interdire. La retenue hivernale alimentée par l'eau du Rhône peut donc soulager à l'avenir les prélèvements souterrains.

Remarque complémentaire – Un représentant de la chambre d'Agriculture de l'Hérault souligne que les techniciens et l'équipe technique du projet savent ce qu'ils font : il n'y aura pas de privatisation, le partage de la ressource entre les différents usages est prévu. N'oublions pas que les milieux naturels souffrent aussi du manque d'eau. Si on réfléchit intelligemment, cette retenue pourrait apporter de l'eau dans les milieux. Il faut proposer un travail collectif entre tous les acteurs pour réfléchir sur des solutions pour tout le monde.

Par ailleurs, la nappe souterraine Astienne fait 5 millions de m³, certains agriculteurs ont déjà accepté de faire de la substitution (Plateau de Vendres) et la Chambre d'Agriculture recense un nombre important d'agriculteurs qui travaillent sur les volets de gestion des sols, sur des plateformes expérimentales pour apporter des réponses.

Question – Que veut dire « compenser » ?

Réponse de CCE&C : La compensation écologique intervient lorsque les impacts sur la biodiversité engendrés par le projet n'ont pu être évités ou réduits. Des mesures de compensation doivent être mises en œuvre pour permettre de générer des gains au moins égaux aux pertes engendrées. Par exemple : si 1ha de pelouse est détruit pour les travaux, on devra identifier et maintenir une surface supérieure de cette pelouse pour assurer sa pérennité.

Question – Est ce que les communes voisines pourront également bénéficier de l'eau, comme Pézenas par exemple ?

Réponse de CCE&C : La commune de Pézenas est trop éloignée de la zone de besoin pour pouvoir bénéficier de la retenue. La zone de besoin pour ce territoire concerne plutôt les communes de Pomérois, Florensac et Pinet.

Question – Est ce que vous ferez l'effort d'un retour argumenté ?

Réponse du Département : Oui, le Département s'engage à répondre aux questions reçues.

Question – Le débat tel qu'il est posé ce soir est « où et comment » et pas du tout le « pourquoi on a besoin de bassines ». Je n'ai par ailleurs pas compris la différence entre bassines et retenues ?

Question complémentaire – Ce qui me surprend est que l'opportunité de résoudre le problème de l'alimentation en eau n'est pas posée. On nous demande juste « comment allons-nous faire le projet ? ». Pour rappel, le GIEC ne soutient pas les bassines comme solution viable, et l'eau du Rhône va coûter de plus en plus cher. Et 55 millions de m³ du Rhône ne sont pas perdus parce qu'ils sont restitués à la mer. Enfin, je m'interroge sur l'évaporation de 16 ha d'eau en plein soleil.

Réponse du Département : Notre projet est un projet d'aménagement territorial pour répondre aux besoins exprimés par les agriculteurs du territoire. Par ailleurs si vous faites allusion aux bassines médiatisées en ce moment dans la presse, la différence est que nos retenues en projet se rempliront en hiver *via* l'eau du Rhône mais en aucune circonstance ne puiseront dans les nappes, contrairement aux bassines que vous mentionnez.

Remarque complémentaire – Le délégué Hérault du Coopération Agricole Occitanie, souligne qu'aujourd'hui, la majorité de la culture de vigne est de la culture sèche. Les viticulteurs sont conscients des économies en eau à réaliser et réfléchissent déjà sur le travail des sols, sur leurs capacités de captation. Certains financements accompagnent le changement de cépages par exemple. Aussi, le développement d'Aqua Domitia, a permis d'enclencher des diversifications. On sort progressivement de la monoculture : c'est en cours.

Question – Si l'on prend l'exemple de Béziers, 4,6 m³ de fuites par km sont recensés par an sur ses 720 km de réseau de canalisations pour l'eau potable. Ceci représente près de 2,5 millions de m³ perdus sur 60 ans. Avant d'aller créer des projets de canalisations supplémentaires ne vaudrait-il mieux pas vérifier la qualité des réseaux pour éviter les fuites, le gaspillage et récupérer l'eau des fuites pour irriguer ?

Réponse du Département – L'agglomération de Béziers est en charge de la gestion des réseaux d'eau potable de son territoire. Le Département pour sa part accompagne les communes sur la rénovation de leurs réseaux d'eau potable pour justement réduire les fuites que vous relatez et économiser les ressources souvent souterraines et locales. Le Schéma Hérault Irrigation prévoit bien une poursuite de la modernisation des réseaux spécifiques d'irrigation. Depuis 2018 ce sont déjà près de 7 millions de m³ d'eau/an qui ont été économisés.

Question – Des modèles agricoles s’opposent. Vous allez faire des bassines pour quelques cépages, quelques appellations, quelques agriculteurs et tous les autres seront délaissés. En 2018, le Département s’est posé la question de l’irrigation mais à l’époque de l’élaboration du Schéma Hérault Irrigation, les conditions météorologiques n’étaient pas les mêmes. Le programme est anti daté. On a besoin de changer radicalement les pratiques agricoles pour installer plus de maraichage, du céréalier d’autres types d’agriculture que le tout viticole pour nourrir la population. Le Département va investir 300 millions d’euros pour de l’agriculture intensive au lieu de financer des reconversions, des expérimentations pour changer les pratiques. Vos solutions ne concernent que les « gros » agriculteurs, pour la FNSEA. Il faut traiter l’eau au niveau départemental mais au regard des conditions environnementales.

Réponse du Département – Non, ces projets ne vont pas se faire pour les « gros » agriculteurs. Cette eau sera partagée pour tous les agriculteurs du périmètre qui exprimeront des besoins en eau, que ce soit du maraichage, des céréales, de la vigne... Si du maraichage se développe, la parcelle mise en culture pourra accéder à l’eau ! Les jeunes travaillent à ces changements de cultures.

Remarque complémentaire – Le représentant des Jeunes Agriculteurs (CDJA) rappelle que la surface moyenne des caves coopératives est de 6ha en vigne dans l’Hérault. Ces projets, en tant que jeunes agriculteurs, on les attend car actuellement nous n’arrivons pas à vivre, à sortir un salaire. On comprend vos attitudes et ressentis vis à vis de ces retenues. Mais sachez que nous les viticulteurs nous sommes prêts à vous accueillir, à répondre à vos questions et à exposer nos problématiques car tous les jours nous rencontrons des jeunes agriculteurs qui manquent d’eau et sont contraints d’arracher des vignes et de penser à changer de profession.

Si nous n’avons plus ces cultures et qu’on les laisse en friche, les incendies vont se multiplier. Les sols seront à nu et ne feront plus office de coupe-feu. Les pompiers seront alors contraints de puiser dans les réseaux d’eau potable. Si vous voulez encore une jeunesse agricole, si vous voulez une sécurité incendie, venez nous rencontrer et nous écouter pour comprendre nos attentes.

Remarque complémentaire – Un élu de la chambre d’agriculture rappelle que la surface moyenne des exploitations dans l’Hérault est de l’ordre de 20 ha : à partir de combien d’Ha doit-on se considérer comme une grande ou une petite exploitation, ici ? Produire une alimentation de qualité, c’est notre objectif à tous, mais sans compromettre notre qualité de vie ou de travail... Pour cela, les consommateurs hésitent encore à payer nos produits locaux à leur vrai prix de revient ! L’enjeu est d’être cohérent avec cette attente et l’envie d’avoir accès à des productions locales de qualité tout en acceptant, assumant le coût d’achat qui couvre les efforts menés. Les constats trop souvent faits sur nos marchés locaux, sont que les consommateurs privilégient encore : les fruits ou légumes de pays voisins au détriment de ceux issus de petits producteurs du coin, quel que soit sa couleur syndicale d’ailleurs... Le critère prix reste bien à une échelle de marché commun européen, n’en déplaise à ceux (et tant mieux pour eux) qui réussissent à fidéliser une clientèle moins nombreuse qui dispose encore des moyens de continuer de s’alimenter à un coût de revient local.

Question – Précisément, quelles vont être les modalités d’utilisation de l’eau ? Quelle concession d’exploitation à BRL ? à une ASA ? Aussi, comment les agriculteurs vont pouvoir se manifester pour l’utilisation ? Le système d’ASA n’est pas sans contraintes...

Question complémentaire – Comment envisagez-vous l’intégration des porteurs de projets agricoles qui arriveront dans 2/3 ans et qui de fait ne sont pas inclus dès l’origine ? Comment intégrer les nouveaux ? Est ce qu’on peut imaginer que la collectivité réserve des m3 pour les nouveaux agriculteurs qui souhaiteront s’installer ?

Réponse de CCE&C : Plusieurs solutions (scénarios) sont encore à l’étude et ne sont donc pas encore figés à ce jour. Ce qui est sûr c’est que tous les usagers proches des sites pourront demander un accès à la ressource. Une enquête sera lancée pour identifier chaque parcelle à desservir. Toute signature engagera une participation à l’investissement dont le montant

représentera le reste à charge, non subventionné, c'est à dire probablement entre 1000 et 4000 € / ha souscrit. C'est un forfait pour participer à l'investissement et disposer d'une borne non loin de chaque parcelle. L'ensemble des signataires et des participants aux projets se partageront ensuite le volume disponible dans la retenue, au regard des besoins d'irrigation exprimés au départ. Celles et ceux qui ne prennent pas part à l'investissement initial du projet devront faire part de leurs demandes ultérieures pour savoir s'il reste de l'eau à répartir. Quant à révéler aujourd'hui le maître d'ouvrage public du réseau de desserte (BRL ou ASA existante ou ASA nouvelle), cela n'est pas encore défini, la phase 4 de la présente étude fera des propositions.

Question – Sur les conflits d'usage : si l'eau est utilisée l'été, et que les bassines sont vidées comment vont faire les pompiers en été ?

Réponse CCE&C : Sur les incendies, les besoins nécessaires sont de quelques milliers de m3. Cet usage est bien identifié et nous calibrerons les retenues et les volumes de prélèvements de manière à toujours pouvoir assurer disponibilité (quelques milliers de m3 minimum) pour éteindre un incendie. Concrètement, une des règles de fonctionnement est qu'il reste en permanence environ 10 à 15 000 m3 d'eau dans la retenue, pour que la défense incendie puisse y avoir accès à tout moment, de manière autonome.

Remarque complémentaire – Un directeur de cave coopérative indique qu'aujourd'hui les caves coopératives se sont engagées avec le SDIS de l'Hérault pour mettre leurs anciennes cuves (non utilisées) à disposition afin de stocker de l'eau et aider à la lutte incendie. La coopération est également partie prenante pour lutter contre les incendies. A titre d'exemple, à Marseillan, les cuves seront mises à disposition pour stocker de l'eau de mer à destination des pompiers si besoin.

Question – En quoi ce projet de retenue est en prise avec la situation connue aujourd'hui du manque d'eau à tous les niveaux ? Qui plus est, dans un contexte de 55 % des propriétés agricoles qui ne pourront pas être reprises et des populations qui ont envie de bien manger, comment le Département prend en compte une dimension prospective pour installer des productions maraîchères ou arboricoles de qualité ? Le Département va-t-il prendre en compte l'urgence face à ce non renouvellement qui guette ?

Réponse du Département :

Le Département agit en ce sens aux côtés de la Profession et de tous leurs projets collectifs par le portage de foncier agricole, la veille foncière visant à l'installation de jeunes, le développement d'une agriculture périurbaine. Le Département agit aussi dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial qui vise notamment à la remise en culture de friches publiques à des fins de cultures nourricières (maraîchage, petit élevage, ...)

Remarque complémentaire – Un coopérateur viticole indique que ce que souhaitent tous les agriculteurs, c'est un revenu décent. Aussi, il est très difficile de s'engager sans savoir si l'accès à l'eau est garanti. Les prix sont trop soumis à la logique de marché aujourd'hui. Quelles seraient les répercussions des retenues sur les prix ? On va mettre le prix d'une distribution d'eau sur des agriculteurs qui sont déjà surendettés.

Remarque complémentaire – Un représentant de la Chambre d'Agriculture souligne que l'eau est un des aspects. Le prix (du marché) est une autre variable. La problématique reste de garantir que le coût de revient des productions (investissement aux longs court) doit durablement être couvert par un prix des produits fixé, lui, au jour le jour par le marché. Des formations sont proposées pour aider à l'adaptation. Il ne faut pas oublier que les temps de test et d'adaptation sont longs en agriculture. On y travaille mais il faut du temps pour s'adapter.

Question – Si arrosage il y a, il faut l'espace au maximum pour faire pousser le système racinaire. D'ailleurs, ne pouvez-vous pas prévoir de l'irrigation à partir des eaux usées ?

Réponse du Département : L'utilisation des eaux usées issues de traitements pour de l'arrosage sont soumis aux règles sanitaires strictes des Agences Sanitaires de Santé (autorisation & contrôles), du soutien d'étiage des cours d'eaux (souvent rendu prioritaire par la DDTM), mais également à l'acceptabilité du consommateur (cas des productions IGP/AOP alimentées avec REUT !) – Le Département est en avance en accompagnant avec la Région un projet de recherche appliquée (INRAE / BRL) sur la faisabilité d'utilisation agricole de ces eaux usées, diluées via de grands volumes de stockages (Projet SESQIA 2023-25).

D'autres recherches sur l'augmentation de la part de matière organique dans les sols sont menées. La mise en place de ces nouvelles pratiques devra prendre en compte l'histoire, l'expérience, les variétés/cépages et le marché qui valorisera ces surcoûts et ces risques économiques.

Question – Face aux enjeux environnementaux forts, vous proposez d'utiliser des terres agricoles mais est-ce l'oiseau qui doit se déplacer ou l'agriculteur ?

Réponse de CCE&C : Les enjeux environnementaux sont pris en compte dans la construction/élaboration des projets. Les oiseaux seraient sans doute favorables à la construction d'un nouveau plan d'eau, économisant leur durée de vol nécessaire à leur abreuvement ! Côté agriculteur, on compte 5ha de cultures mobilisées sous les retenues, pour en irriguer 20 fois plus (100ha). Ce ratio entre ce qu'on prélève au monde agricole et le bénéfice qu'il en tire collectivement nous semble tout aussi acceptable que pour la faune sauvage.

Question – Pouvez-vous préciser les parts de budget départemental allouées pour ces réserves vis à vis du budget alloué à l'accompagnement des évolutions des pratiques ? L'accompagnement aux changements de pratiques ne doit pas venir que de la Chambre d'Agriculture ou des agriculteurs seuls mais doit être soutenu par des actions départementales. Le Département doit pouvoir sécuriser les investissements des agriculteurs qui ont de faibles ressources.

Réponse du Département :

Les 310 millions d'Euros (tous financeurs confondus, FEADER, Région, EPCI) estimés nécessaires pour répondre à l'enjeu climatique sur la période 2018-2030 dans le cadre de Hérault Irrigation recouvrent tout un ensemble d'actions pour l'agriculture. Les projets de retenues représentent moins de 10% de ce budget.

Synthèse des contributions écrites lors de la réunion sur le territoire 1

Les pages qui suivent font la synthèse des contributions recueillies à l'écrit pendant la réunion de Florensac, organisées suivant le nombre de fois où le sujet a été évoqué dans les contributions.

L'analyse de ces différents sujets issus des 3 réunions locales permettra d'alimenter une Foire Aux Questions qui sera mise en ligne sur le site du Département.

77 contributions (clés de réussite, points de vigilance, questions et remarques/propositions) ont été recueillies lors de la rencontre.

43 contributions portent sur le thème de l'**agriculture**, et s'articulent autour de 6 sujets qui constituent des points de préoccupation importants pour les participants.

- Selon les participant.e.s, ce projet ne peut aboutir que s'il permet de **soutenir un changement de types de cultures vers des cultures plus nourricières et respectueuses de l'environnement**. L'attente des participant.e.s est forte sur la mobilisation de cette retenue pour remettre en question la monoculture de la vigne au profit de cultures plus nourricières, au vu notamment de l'enjeu d'autonomie alimentaire de l'Hérault pour les années à venir.
- En complément, ce projet de retenue doit être associé à **des mesures d'accompagnement à des agriculteurs et notamment des utilisateurs vers des pratiques agricoles plus économes en eau**.
- Cela va de pair avec le souhait que ce projet **ne soit pas une solution unique mais bien une solution parmi un panel d'autres solutions** pour assurer l'avenir du territoire dans ce contexte de changement climatique.
- Au-delà du soutien au changement de pratiques agricoles, les participant.e.s sont attentifs à ce que le projet de retenue se concrétise **uniquement s'il apporte une plus-value pour le développement et l'économie du territoire**. Ce projet ne doit pas voir le jour s'il ne permet pas de maintenir les activités et les revenus des agriculteurs existants et si l'analyse coût – bénéfice ne démontre pas d'apports bénéfiques pour l'économie du territoire.
- Aussi, plusieurs participant.e.s considèrent que le projet puisse aboutir uniquement si **l'accès à l'eau de la retenue est partagé et équitable entre les différents usagers agricoles**. L'accès à l'eau de la retenue ne doit pas se faire au détriment des petits agriculteurs. Les participant.e.s s'interrogent à ce propos sur la manière dont le recensement des usagers de la retenue se fera et sur quels critères et contrôles la retenue sera utilisée. A noter que les attentes en termes d'équité d'accès à l'eau vont au-delà des besoins locaux : certain.e.s soulignent ne pas vouloir d'un projet qui aurait des impacts négatifs sur les ressources en eau d'autres territoires, notamment la Camargue.
- Enfin, si le projet voit le jour, certains soulignent l'importance **d'installer un protocole de gouvernance et de gestion de la retenue** pour contrôler sur le long terme la réponse aux exigences précédemment (accompagnement au changement de pratiques, diversification des cultures, équité de l'accès à l'eau, ...)

19 contributions concernaient ensuite le thème de l'**environnement**, autour de 6 grands sujets :

- Tout d'abord plusieurs personnes **interrogent l'origine de l'eau alimentant les retenues**. Des participant.e.s se demandent s'il ne serait pas plus pertinent de réfléchir à l'utilisation des eaux usées ou des surplus d'inondation pour alimenter la retenue plutôt que de puiser dans le Rhône, dont rien ne garantit que les prélèvements puissent perdurer à long terme.
- D'autres alertes sont formulées quant au **bienfondé du projet**. Selon certain.e.s participant.e.s, il conviendrait de réinterroger l'utilité de ces retenues et leur acceptabilité sur les territoires.
- Les participant.e.s sont attentifs à la **prise en compte des enjeux environnementaux** dans la mise en œuvre du projet. Le projet serait selon eux réussi s'il répond aux besoins environnementaux et

humains, et si le foncier utilisé pour accueillir la retenue n'est pas un espace naturel. Certains proposent par ailleurs de **mettre en commun les études environnementales avec celles de la LGV** pour convenir d'un lieu d'implantation de la retenue.

- Plusieurs participants expriment également l'importance de **creuser la question de la possible plus-value environnementale des projets de retenue**, en explicitant la manière dont ces retenues pourraient avoir aussi un impact positif pour la biodiversité et en intégrant par exemple des espèces protégées dans les retenues.
- Enfin, quelques personnes sont vigilantes quant au **calcul de l'évaporation dans le dimensionnement des retenues**.

8 contributions portaient spécifiquement sur le thème intitulé « **cadre de vie** », avec 4 préoccupations principales :

- Tout d'abord un **enjeu d'équité de l'accès à l'eau**, pas uniquement entre agriculteurs mais pour toute la population : ces projets ne doivent pas être synonymes d'accaparement et de privatisation de l'eau qui est un bien commun.
- Dans ce sens, le projet de retenue doit être accompagné de **mesures d'économies d'eau**, à tous niveaux (agricole, collectivités, citoyens).
- Aussi, les participant.e.s s'inquiètent de la **qualité de l'eau issue du Rhône** tant pour l'eau potable que pour l'irrigation.
- Enfin, une bonne **intégration paysagère** des projets de retenue est une forte attente des participant.e.s, qui craignent notamment la hauteur de la digue et les risques d'inondations.

5 contributions portent sur le sujet de **l'économie** et plus précisément sur la dimension financière des projets de retenues, avec 3 préoccupations :

- La préoccupation principale des participant.e.s est que le projet de retenues permette **d'assurer un revenu pour les agriculteurs** ;
- Cela va de pair avec une autre préoccupation exprimée à savoir le **coût des ouvrages et de l'accès à l'eau pour les agriculteurs** : les participant.e.s craignent que le prix de l'eau ne deviennent trop élevé et que les moyens mobilisés soient insuffisants pour gérer l'ouvrage.
- Enfin, le projet de retenue doit aller en lien avec une **régulation des prix de vente des productions**.

2 contributions ont ensuite été formulées sur le thème des **usages non agricoles** :

- L'importance est de **ne pas multiplier les usages de la retenue**, l'exemple du barrage du Salagou montre qu'il est difficile de concilier plusieurs usages ;
- Enfin, les participant.e.s aimeraient **prioriser les usages**, à savoir privilégier la lutte contre les incendies avant l'usage agricole de l'eau des retenues.

Éléments spécifiques à la réunion de Coulobres le 26 juin 2023

85 personnes présentes

Accueil par Gérard Boyer Maire de Coulobres

Mr le Maire ouvre la réunion en précisant que ce projet, qui n'est pas encore acté, doit se construire avec tous, collectivités, vigneron, agriculteurs, citoyens, milieux naturels et biodiversité, pour pouvoir apporter à tous et répondre à l'intérêt général.

Les premiers résultats de l'étude sur le territoire 2 (Coulobres - Pouzolles)

Fabien Groud
CCE&C

LES BESOINS EN EAU SUR LE TERRITOIRE

Les besoins en eau identifiés sur le territoire sont issus des besoins exprimés par :

- **Les 58 exploitants agricoles** rencontrés aux cours de permanences organisées par la Chambre d'agriculture (mobilisation par envoi de courriels, affiches et informations dans les réseaux professionnels)
- Les communes concernées : **Abeilhan, Coulobres, Margon, Pouzolles.**
- Mais aussi : la Communauté de communes des Avants-Monts et l'Agglomération Béziers Méditerranée
- L'EPTB du fleuve Hérault
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour le volet sécurisation de l'alimentation en eau dans le cadre de la lutte contre les incendies

Zoom sur le profil des exploitants ayant répondu à l'enquête :

Parmi les exploitants du territoire qui ont répondu à l'enquête de la Chambre d'agriculture :

- ✓ **70%** sont des agriculteurs à titre principal
- ✓ **48%** sont des agriculteurs de plus de 50 ans

En termes de pratiques agricoles, l'enquête révèle les éléments suivants sur le territoire :

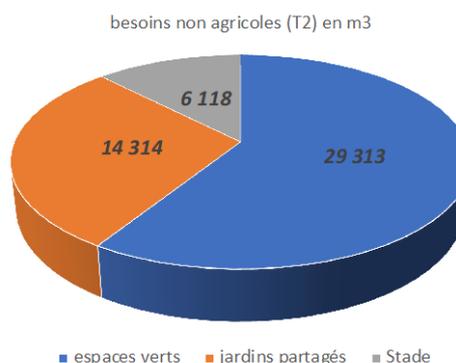
- ✓ **86 %** des demandes exprimées en surfaces sont engagées dans une démarche environnementale (AB, HVE, Terra Vitis).
- ✓ **70%** des agriculteurs sont déjà accompagnés individuellement ou collectivement sur leurs pratiques phytosanitaires

Enfin, les exploitants ont exprimé les attentes suivantes lors de l'enquête :

- ✓ Investir dans des solutions techniques économe en eau
- ✓ Forte demande d'accompagnement au pilotage de l'irrigation :
Formation, Retours d'expériences, Bulletin d'irrigation

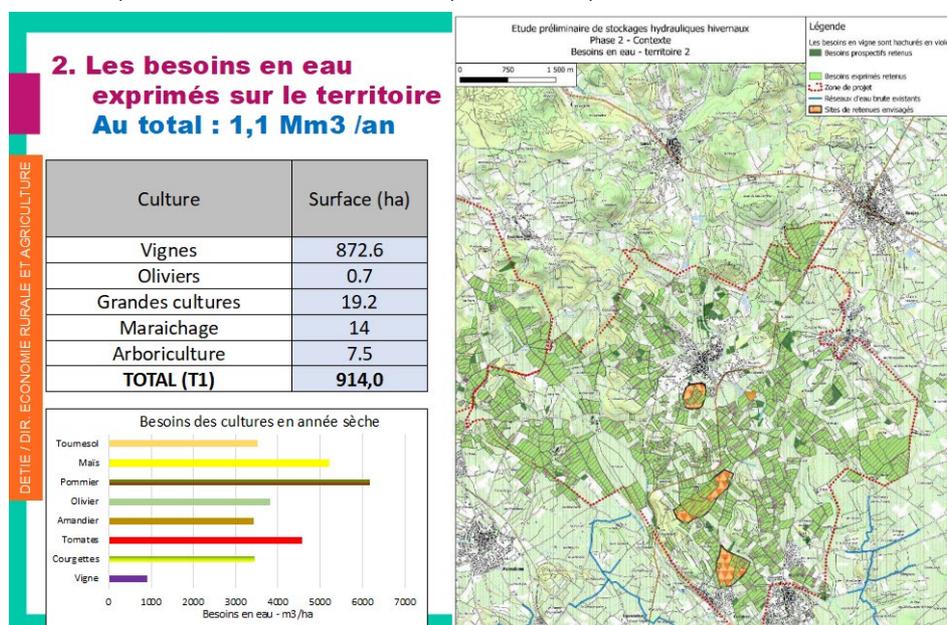
Le besoin non agricole en eau est estimé à un peu moins de 50 000 m³, ce qui est très inférieur aux besoins agricoles mais concerne des sujets importants pour le territoire, notamment :

- L'irrigation des espaces verts, de jardins partagés, etc... (cela viendrait à la place des prélèvements sur le réseau d'eau potable)
- La lutte contre les incendies (le besoin des pompiers est de quelques milliers de m³, ce qui serait assez aisé à garantir)



Par ailleurs, l'idée est aussi d'avoir un potentiel gain environnemental, en particulier en terme de biodiversité locale autour des retenues : le calcul des besoins en eau tient compte de cet enjeu.

Les besoins agricoles en eau exprimés ou identifiés sur le territoire s'élèvent quant à eux à 1,1 millions de m³ / an. Au total, cela représente 914 ha sur lesquelles la vigne est très largement majoritaire, en termes de besoin exprimés. Ces surfaces sont représentées par la carte ci-dessous :



Les parcelles en vert clair correspondent à celles de propriétaires qui ont exprimé une demande en eau auprès de la Chambre d'agriculture.

Les parcelles en vert foncé correspondent à des friches sur lesquelles il y a un potentiel agronomique satisfaisant pour des grandes cultures, du maraîchage ou de l'arboriculture. Ce sont donc des besoins qui ont été ajoutés pour prendre en compte la diversification. Ces besoins ne sont pas formulés par les agriculteurs locaux (dans la mesure où il n'y a pas d'eau, il n'y a pas de maraîchers ou d'arboriculteurs). L'arrivée de l'eau permettra en revanche ce type d'installation.

A noter : toutes les cultures n'ont pas les mêmes besoins en eau : comme le montre le graphique ci-avant (selon Hérault Irrigation), la vigne nécessite par exemple un peu moins de 1 000 m³ d'eau par an et par hectare, ce qui représente 3 à 4 fois moins que les autres cultures « classiques ».

Il est important de tenir compte de ces proportions : si l'on souhaite irriguer davantage de terres en maraîchage ou en arboriculture par exemple, les besoins en eau seront bien supérieurs.

LES RETOURS DES PREMIERES INVESTIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Comment sont choisis les sites potentiels ?

Une fois les besoins identifiés, la recherche de sites pouvant accueillir du stockage d'eau se fait en tenant compte de différentes contraintes techniques et économiques avec comme critères principaux :

- Une **surface** disponible entre 8 et 20 ha,
- Une **topographie** favorable (cuvette naturelle ou terrain plat pour réduire les déblais / remblais)
- En termes **d'occupation du sol à privilégier** :
 - o un site sans habitation et sans réseaux principaux (route, électricité, gaz)
 - o un site non occupé par un cours d'eau et en dehors des zones inondables
 - o un site à enjeux environnementaux faibles ou modérés : de préférence des terrains majoritairement agricoles plutôt que naturels (à noter : par retour d'expérience sur d'autres projets de retenue, 5 ha de surface agricole détruits permettent d'irriguer 100 ha)

D'autres critères ont été également considérés :

- La distance aux habitations (critère particulièrement important sur les sites de Coulobres et Pouzolles- La Prade)
- Une géologie favorable, idéalement des terrains meubles profonds et hydromorphes (pour limiter autant que possible leur artificialisation)
- La proximité par rapport à la ressource et aux besoins

Aujourd'hui 3 sites sont à l'étude sur le territoire, l'objectif étant de retenir à terme 1 ou 2 sites qui pourraient être aménagés de manière à répondre aux besoins identifiés.

En termes **d'analyse et de gestion des impacts environnementaux**, la conception des scénarios tient compte dès l'amont des principes suivants :

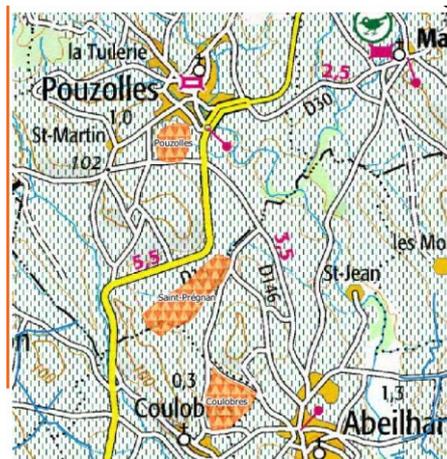
- **Éviter** tous les impacts environnementaux qui peuvent l'être, par exemple en modifiant l'emprise ou la localisation projetée de la retenue si les enjeux environnementaux sont trop importants ;
- Lorsque des impacts ne peuvent être évités, les **réduire** au maximum, par exemple à travers les choix de conception ;
- Enfin, **compenser** les impacts résiduels, par exemple par la création d'espaces propices à la biodiversité de surfaces et de valeur au moins équivalentes à celles qui seraient détruites par la retenue.

Cette approche est strictement encadrée par le Code de l'environnement et s'imposera au maître d'ouvrage de l'infrastructure. Par ailleurs, il est proposé, que ces retenues apportent autant que possible **des plus-values environnementales ou paysagères**, comme par exemple : de nouveaux points d'eau ou de nouveaux habitats pour les espèces locales, des aménagements d'habitats et des plantations, en périphérie.

Ainsi, **le projet sera mis en œuvre selon ce principe Eviter – Réduire – Compenser.**

Sur le territoire, les analyses environnementales ont été réalisées sur 2 des 3 sites (le site de Pouzolles est en cours d'analyse) :

- Le site de **Coulobres** présente des enjeux modérés ; il pourrait donc être adapté du point de vue de la limitation des impacts environnementaux.
- Sur le site de **Pouzolles- l'Étang**, il y a une mare au centre mais la réalisation d'une retenue permettra de la compenser largement. En revanche, sur les terrasses hautes, il y a des enjeux pour les oiseaux, les lézards et les pelouses : si ce site est retenu, il s'agira donc éviter d'impacter cette zone
- Sur le site de **Pouzolles -La Prade**, une zone humide a été identifiée : les analyses en cours vont mesurer les conséquences de sa destruction potentielle.



Les échanges lors de la réunion sur le territoire 2

A la fin de la réunion, un temps d'échanges a été ouvert pour permettre aux participants de poser leurs questions ou d'exprimer leur avis à l'oral sans toujours avoir pu identifier l'orateur (en conséquence, l'anonymat est respecté pour tous).

Les pages qui suivent restituent ces échanges.

Question – Un membre de l'Association « Terre de Lène » et habitant de Coulobres indique que l'inquiétude principale identifiée par son groupe de travail concerne les **nuisances qu'un tel ouvrage peut engendrer pour les riverains** (nuisance visuelle, risque sur les terrains, algues, odeurs, moustiques...). Pourquoi implanter ce projet si près des habitations ? Ne peut-on pas envisager plusieurs retenues plus petites et plus éloignées des maisons (plutôt qu'une seule « grosse » retenue ?

Remarque complémentaire – Un participant souhaite indiquer qu'il faut être positif et essayer de trouver le meilleur consensus possible. Le projet est positif, collectif et vise l'intérêt général : si chacun se met à ne voir que son intérêt particulier, on n'y arrivera pas. La concertation peut servir à améliorer les réflexions en cours.

Réponse de M. le Maire de Coulobres

Au stade actuel du projet, tout est modifiable et amendable : l'emplacement, les fermetures, la forme, ... Et il faut rappeler que seulement 1 ou 2 retenues seront réalisées sur les 3 sites identifiés.

Dans tous les cas, on cherchera des projets qui à la fois répondront aux besoins en eau des agriculteurs et auront le moins d'impacts possibles sur les riverains.

Remarque – Un agriculteur indique que la principale attente des agriculteurs à sa table est de disposer de l'eau dès que possible et que les cultures ne pourront pas attendre plus de 5 ans : le besoin en eau est déjà important aujourd'hui⁵ ; il en va de la pérennité du vignoble ! La priorité est donc de **réaliser des retenues dans un délai raisonnable**.

Une autre **clé de réussite du projet pour le groupe c'est qu'il soit accepté par les riverains**. La priorité est donc d'arriver à s'entendre pour trouver des solutions qui conviennent à tous : des aménagements paysagers, des sites multi-usages.

Remarque : Le représentant de Coop de France Occitanie, vigneron- coopérateur sur la commune de Cournonsec, a tenu à remercier les organisateurs de la réunion qui est selon lui un véritable temps de concertation. Il tient à insister sur trois points :

- **Le sujet de l'eau va devenir de plus en plus important chaque été** et pas seulement pour la vigne ! Dans la région, il y a beaucoup de vignes car c'est la plante qui consomme le moins d'eau. Beaucoup d'agriculteurs sont en demande d'eau et peu auront la chance d'avoir un projet comme celui porté ici par le Département.
- **L'important une fois que la retenue sera là, ce sera d'économiser l'eau au maximum et de la partager** : cette solution ne sera durable que si on s'entend bien et qu'on partage l'eau. Il faudra travailler sur tous les paramètres : le sol, la connaissance des besoins de la plante (pour mettre l'eau au bon moment).
- **Les inquiétudes des riverains sont légitimes**. Mais il faut aussi se poser la question des conséquences si la vigne recule : le risque d'incendie augmentera.

Réponse du Département : L'ensemble des remarques et réflexions sont constructives. Les craintes liées à la proximité de l'ouvrage sont légitimes et il n'est pas question de construire une

⁵ Un producteur de pêches à cette table illustre ces propos par 2 cageots de pêches qu'il a fraîchement récolté à Abeilhan, à partir de parcelle irriguée ou pas : les produits non irrigués (petites tailles) ne sont pas commercialisables au tarif normal des fruits de table, ceux issus de l'irrigation sont loin d'atteindre le calibre maximum...

retenue sous les fenêtres des riverains sans en avoir discuté en préalable pour atténuer les impacts : l'idée est de travailler ensemble

Réponse de CCE&C : Le bureau d'études rappelle que l'objectif de la réunion est de recueillir les avis pour ensuite construire des scénarios les plus pertinents possibles par rapport aux préoccupations exprimées, notamment :

- Avoir un minimum de distance entre les habitations et la retenue (pas de murs devant les fenêtres) ;
- En cas de problème sur la digue, avoir un système d'information transparente ;
- Prendre en compte la nature des sols et vérifier que le projet n'aura pas d'impact sur les habitations existantes (à noter : des sondages géotechniques sont prévus dans l'étude)
- Concernant les moustiques, qui est un vrai sujet, un travail est mené avec l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) pour définir les meilleures stratégies de gestion de l'eau pour éviter cette nuisance.

Sur des sites aussi proches des habitations, nous proposerons certainement plusieurs scénarios en termes de localisation, de taille, et de hauteur de digue, et recueillerons vos avis à l'automne.

Remarque : Plusieurs viticulteurs évoquent un tract qui circule dans la réunion et tiennent à préciser qu'il y a dedans de la désinformation. Ils se demandent donc qu'est-ce qui va être discuté lors de la réunion prévue par l'association le 3 juillet ?

Réponse d'un organisateur de cette réunion : Nous ne sommes pas les seuls à ne pas être d'accord sur ce projet, en tous cas de cette grandeur. Les vigneron sont invités ce soir mais pas les habitants. On attendait donc la réunion de ce soir pour recueillir les informations sur le projet pour ensuite les transmettre à l'ensemble des 400 habitants de Coulobres, car ils s'inquiètent.

Une autre habitante souligne que l'objectif n'est pas de faire de la désinformation, mais que le problème est que les habitants ont été les derniers à être prévenus de ce projet (qui date de 2018). Elle indique qu'aucune information ne leur a été donnée en amont.

Réponse du Département : La réunion de ce soir est une réunion de concertation avec les associations et différents représentants d'organismes locaux, dont font partie les agriculteurs ici présents. Il s'agit d'ouvrir une discussion entre tous les acteurs et d'autres réunions seront organisées qui seront ouvertes à tous.

Question : Qu'en est-il de l'évaporation de l'eau ?

Réponse de CCE&C : Pour qu'une retenue minimise son évaporation, il faut diminuer sa surface en augmentant sa profondeur. Que ce soit pour des raisons d'éloignement des habitations, d'impact sur le parcellaire agricole ou d'évaporation, on cherchera à faire des retenues les plus petites possibles à volume égal. A ce jour, le type de retenue semblable indique une évaporation de l'ordre de 20 à 30 %, ce qui n'est pas négligeable, même s'il s'agit de 20 à 30 % issue du Rhône en hiver (et qui présente une ressource largement supérieure aux usages qui en sont fait aujourd'hui).

Par ailleurs, l'étude récente de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2022⁶) sur les impacts du changement climatique, montre que le débit sera maintenu en hiver, voire qu'il augmentera (car moins de neige et davantage de précipitations). Ainsi, la ressource en eau du Rhône en hiver n'apparaît pas, selon les dernières estimations officielles, sous contrainte : le remplissage de la retenue est assuré, autorisant une certaine évaporation (jusqu'à 20 à 30%) sans priver les usages prévus dans les quotas qui seront octroyés.

⁶ https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_118205/fr/une-etude-sur-les-debits-du-rhone-pour-anticiper-leur-evolution

Néanmoins, on peut imaginer des dispositifs pour limiter cette évaporation : planter des haies autour pour limiter le vent, installer des panneaux solaires apportant de l'ombrage... Mais dans tous les cas, il y aura de l'évaporation : c'est inhérent au stockage d'eau.

Remarque : Un participant préconise de montrer des exemples de réalisation de ce type de projet, en particulier pour voir l'insertion paysagère à proximité d'habitations.

Réponse de CCE&C: Il n'existe pas de retenues de ce type dans l'Hérault, mais nous prenons acte de cette requête et allons tâcherons d'illustrer par des exemples récupérés sur d'autres régions. Par ailleurs, nous proposerons des insertions paysagères pour les scénarios à venir.

Remarque : Un jeune viticulteur précise que les craintes existent y compris pour les agriculteurs mais que le projet est nécessaire pour la pérennité des exploitations. Ce projet va nous permettre de continuer à vivre de notre travail et de faciliter les transmissions d'exploitations.

Monsieur Vincent Gaudy, Conseiller départemental, complète en précisant que la viticulture fait vivre des entreprises locales comme Pera Pellenc, Magne...

Conclusion des échanges Le Département : La réunion semble avoir été très positive : chacun a exprimé ses craintes et ses besoins. Le Département souhaite aider les agriculteurs et accompagner les transformations en cours. Le projet doit avancer en continuant la concertation et en étant solidaires pour notre territoire.

La viticulture c'est 10 000 emplois directs, sans compter les emplois indirects. Si cette activité disparaissait, on serait nombreux à disparaître avec elle ! Il faut se rappeler que notre département est peu industrialisé. Donc toute partie de l'économie qui pourrait disparaître nous fragiliserait davantage et aura du mal à être remplacée. Il faut être très vigilant avec ça.

Ce projet est un levier pour adapter votre viticulture d'aujourd'hui et donc votre territoire de demain.

Synthèse des contributions écrites lors de la réunion sur le territoire 2

Les pages qui suivent font la synthèse des contributions recueillies à l'écrit pendant la réunion de Coulobres organisées suivant le nombre de fois où le sujet a été évoqué dans les contributions.

L'analyse de ces différents sujets issus des 3 réunions locales permettra d'alimenter une Foire Aux Questions qui sera mise en ligne sur le site du Département.

74 contributions (clés de réussite, points de vigilance, questions et remarques/propositions) ont été recueillies lors de la rencontre.

29 contributions portent sur le thème du **cadre de vie**, et s'articulent autour de 4 sujets qui constituent des points de préoccupation importants pour les participants.

- La question de la **préservation du paysage** est le premier sujet qui ressort des contributions, avec une attente de plus d'information sur l'aspect de la retenue et sa capacité d'intégration environnementale (y compris si elles ne sont plus utilisées à terme), mais aussi un souci de soutenir une agriculture locale qui est aussi un facteur de préservation du paysage typique du territoire ;
- Vient ensuite l'enjeu central, pour les participants, de **son acceptabilité et de la démarche de concertation qui sera associée aux projets** : les riverains, mais aussi tous les acteurs et habitants du territoire doivent être entendus et associés à la démarche ;
- En lien avec l'acceptabilité, le projet de retenue doit aussi être pensé de manière à **générer le moins de nuisances et de risques pour les riverains**, en évitant notamment les odeurs et la prolifération des moustiques, mais aussi en assurant la sécurité des ouvrages ;
- Enfin, la **proximité des habitations** ressort comme un important point de vigilance, tant en termes d'impacts sur les constructions et ses habitants que sur la valeur des biens immobiliers.

15 contributions concernaient ensuite le thème de l'**agriculture**, autour de 4 grands sujets :

- Tout d'abord, le ou les projets doit permettre selon les participants de **soutenir une agriculture locale**, ce qui passe pour certains par une réalisation rapide de la ou les retenue.s, pour d'autres par une attention particulière aux terres qui pourraient être concernées par le site de la ou les retenue.s. ;
- Un autre enjeu important est de **garantir un accès équitable à la ressource en eau**, en précisant et peut-être en élargissant, le périmètre d'irrigation pour qu'un maximum d'agriculteurs puissent y avoir accès (notamment sur les communes où elles seront édifiées) ;
- Quelques contributions soulignent également l'importance d'**associer des pratiques économes en eau ainsi que la diversification des cultures** au.x projet.s de retenue
- Un participant insiste enfin sur l'importance du **dimensionnement des ouvrages**, en alertant sur le fait que réduire le volume (pour une meilleure acceptabilité) risquerait de ne pas permettre de répondre aux besoins

14 contributions portent sur le sujet de **l'économie**, avec 3 préoccupations principales :

- La question du **coût des ouvrages et de l'accès à l'eau** est une préoccupation importante, en veillant à ce que les tarifs mais aussi le poids des investissements reste abordable pour les agriculteurs, sans les mettre en danger économiquement
- Les participants estiment par ailleurs que le projet doit **apporter une plus-value à l'économie locale**, et que c'est même sa raison d'être
- Enfin, certains participants s'inquiètent des **indemnités qui seront proposées aux propriétaires** des parcelles qui seraient concernées par les projets de retenues

10 contributions ont ensuite été formulées sur le thème de **l'environnement**, autour de 3 sujets principaux :

- Tout d'abord la mise en place de retenues doit s'accompagner d'une **gestion responsable de la ressource en eau**, en veillant à irriguer au plus près des besoins, à traiter en parallèle les fuites dans les réseaux, mais aussi en mettant en place de la récupération des eaux de ruissellement et en contrôlant la réalisation de forages individuels ;
- Plusieurs participants alertent aussi sur l'importance d'**anticiper le changement climatique dans le projet** notamment dans la prise en compte du problème d'évaporation mais aussi dans les perspectives de remplissage des retenues ;
- Enfin, certains participants soulignent l'importance de prendre en compte et de **réduire au maximum les impacts environnementaux** des projets dans leur réalisation comme dans leur gestion.

2 contributions portaient spécifiquement sur le thème des **usages non agricoles**, avec 2 préoccupations principales :

- Le **partage de l'eau**
- La réponse aux besoins de **défense contre les incendies**

4 contributions ont été affectées au thème **« autre »**, et consistaient en des questions sur la conception, la gestion et le fonctionnement futurs des retenues :

- Le nombre précis de retenues prévues ou envisagées et les raisons pour lesquelles sont proposés plusieurs sites proches les uns des autres plutôt qu'un seul
- Les modalités précises de remplissage de ces retenues
- Les modalités de gestion de la distribution de l'eau dans le temps

Éléments spécifiques à la réunion de Magalas le 29 juin 2023

165 présents enregistrés

Accueil par Jean-Pierre Simo Cazenave Maire de Magalas

Monsieur le Maire remercie son adjoint à l'urbanisme pour le travail de préparation réalisé avec les équipes du Département pour accueillir cette réunion.

Mr le Maire conclut cette introduction en rappelant la valeur démocratique du conseil municipal et l'importance accordée aux avis des uns et des autres. C'est dans la différence qu'on s'enrichit tous ensemble.

Les premiers résultats de l'étude sur le territoire 3 (Magalas - Autignac - Caussiniojols)

Fabien Groud
CCE&C

LES BESOINS EN EAU SUR LE TERRITOIRE

Les besoins en eau identifiés sur le territoire sont issus des besoins exprimés par :

- Les **60 exploitants agricoles** rencontrés aux cours de permanences organisées par la Chambre d'agriculture (mobilisation par envoi de courriels, affiches et informations dans les réseaux professionnels)
- Les collectivités concernées : communes de Autignac, **Caussiniojols, Fouzilhon, Laurens, Magalas**, Communauté de communes des **Avants-Monts**
- L'EPTB Orb-Libron
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour le volet sécurisation de l'alimentation en eau dans le cadre de la lutte contre les incendies

Zoom sur le profil des exploitants ayant répondu à l'enquête :

Parmi les exploitants du territoire qui ont répondu à l'enquête de la Chambre d'agriculture :

- ✓ **91%** sont des agriculteurs à titre principal
- ✓ **54%** sont des agriculteurs de plus de 50 ans

En termes de pratiques agricoles, l'enquête révèle les éléments suivants sur le territoire :

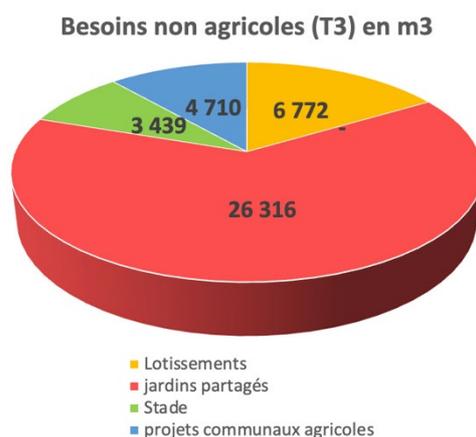
- ✓ **94 %** des demandes exprimées en surfaces sont engagées dans une démarche environnementale (AB, HVE, Terra Vitis).
- ✓ **70%** des agriculteurs sont déjà accompagnés individuellement ou collectivement sur leurs pratiques phytosanitaires

Enfin, les exploitants ont exprimé les attentes suivantes lors de l'enquête :

- ✓ Investir dans des solutions techniques économe en eau
- ✓ Forte demande d'accompagnement au pilotage de l'irrigation :
Formation, Retours d'expériences, Bulletin d'irrigation

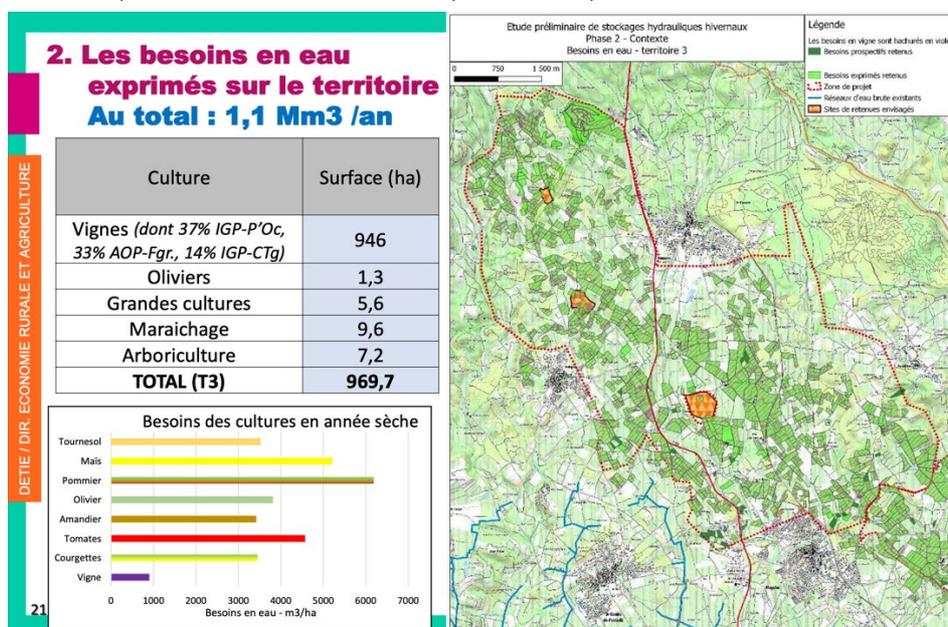
Le besoin non agricole en eau est estimé à un peu plus de 41 000 m³, ce qui est très inférieur aux besoins agricoles mais concerne des sujets importants pour le territoire, notamment :

- L'irrigation des espaces verts, de jardins partagés, etc... (cela viendrait à la place des prélèvements sur le réseau d'eau potable)
- La lutte contre les incendies (le besoin des pompiers est de quelques milliers de m³, ce qui serait assez aisé à garantir)



Par ailleurs, l'idée est aussi d'avoir un potentiel gain environnemental, en particulier en terme de biodiversité locale autour des retenues : le calcul des besoins en eau tient compte de cet enjeu.

Les besoins agricoles en eau exprimés ou identifiés sur le territoire s'élèvent quant à eux à 1,1 millions de m³ / an. Au total, cela représente 969,7 ha sur lesquelles la vigne est très largement majoritaire, en termes de besoin exprimés. Ces surfaces sont représentées par la carte ci-dessous :



Les parcelles en vert clair correspondent à celles de propriétaires qui ont exprimé une demande en eau auprès de la Chambre d'agriculture.

Les parcelles en vert foncé correspondent à des friches sur lesquelles il y a un potentiel agronomique satisfaisant pour des grandes cultures, du maraichage ou de l'arboriculture. Ce sont donc des besoins qui ont été ajoutés pour prendre en compte la diversification. Ces besoins ne sont pas formulés par les agriculteurs locaux (dans la mesure où il n'y a pas d'eau, il n'y a pas de maraîchers ou d'arboriculteurs). L'arrivée de l'eau permettra en revanche ce type d'installation.

A noter : toutes les cultures n'ont pas les mêmes besoins en eau : comme le montre le graphique ci-avant (selon Hérault Irrigation), la vigne nécessite par exemple un peu moins de 1 000 m³ d'eau par an et par hectare, ce qui représente 3 à 4 fois moins que les autres cultures « classiques ».

Il est important de tenir compte de ces proportions : si l'on souhaite irriguer davantage de terres en maraichage ou en arboriculture para exemple, les besoins en eau seront bien supérieurs.

LES RETOURS DES PREMIERES INVESTIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Comment sont choisis les sites potentiels ?

Une fois les besoins identifiés, la recherche de sites pouvant accueillir du stockage d'eau se fait en tenant compte de différentes contraintes techniques et économiques avec comme critères principaux :

- Une **surface** disponible entre 8 et 20 ha,
- Une **topographie** favorable (cuvette naturelle ou terrain plat pour réduire les déblais / remblais)
- En termes **d'occupation du sol à privilégier** :
 - o un site sans habitation et sans réseaux principaux (route, électricité, gaz)
 - o un site non occupé par un cours d'eau et en dehors des zones inondables
 - o un site à enjeux environnementaux faibles ou modérés : de préférence des terrains majoritairement agricoles plutôt que naturels (à noter : par retour d'expérience sur d'autres projets de retenue, 5 ha de surface agricole détruits permettent d'irriguer 100 ha)

D'autres critères ont été également considérés :

- La distance aux habitations
- Une géologie favorable, idéalement des terrains meubles profonds et hydromorphes (pour limiter autant que possible leur artificialisation)
- La proximité par rapport à la ressource et aux besoins

Aujourd'hui 3 sites sont à l'étude sur le territoire, l'objectif étant de retenir à terme 1 ou 2 sites qui pourraient être aménagés de manière à répondre aux besoins identifiés.

En termes **d'analyse et de gestion des impacts environnementaux**, la conception des scénarios tient compte dès l'amont des principes suivants :

- **Éviter** tous les impacts environnementaux qui peuvent l'être, par exemple en modifiant l'emprise ou la localisation projetée de la retenue si les enjeux environnementaux sont trop importants
- Lorsque des impacts ne peuvent être évités, les **réduire** au maximum, par exemple à travers les choix de conception
- Enfin, **compenser** les impacts résiduels, par exemple par la création d'espaces propices à la biodiversité de surfaces et de valeur au moins équivalentes à celles qui seraient détruites par la retenue

Cette approche est strictement encadrée par le code de l'environnement et s'imposera au maître d'ouvrage de l'infrastructure. Par ailleurs, il est proposé, que ces retenues apportent autant que possible **des plus-values environnementales ou paysagères**, comme par exemple : de nouveaux points d'eau ou de nouveaux habitats pour les espèces locales, des aménagements d'habitats et des plantations, en périphérie.

Ainsi, le projet sera mis en œuvre selon ce principe Eviter – Réduire – Compenser.

Sur le territoire, les analyses environnementales ont été réalisées sur les 3 sites et révèlent les éléments suivants :

- Le site de **Magalas** présente des enjeux forts en périphérie du site, au nord et sur les terrasses ; il pourrait donc être adapté du point de vue de la limitation des impacts environnementaux, sous certaines conditions d'aménagement.
- Sur le site d'**Autignac** les investigations ont montré une forte présence de lézards ocellés ainsi que de matorrals à chênes verts : l'aménagement du site nécessiterait des mesures compensatoires notamment par l'acquisition de terres pour les restituer en territoire de chasse pour le lézard ocellé.
- Le site de **Cassiniojous** dispose d'une mare temporaire et de prairies en périphérie nord, sans autres enjeux particuliers : il serait donc adapté à un aménagement à condition d'éviter ces zones



Les échanges lors de la réunion sur le territoire 3

A la fin de la réunion, un temps d'échanges a été ouvert pour permettre aux participants de poser leurs questions ou d'exprimer leur avis à l'oral sans toujours avoir pu identifier l'orateur (en conséquence, l'anonymat est respecté pour tous).

Les pages qui suivent restituent ces échanges.

Question – Quelles mesures de sécurité sont proposées par rapport à ces plans d'eau (pour limiter les risques de noyade, blessure) ?

Réponse de CCE&C : Sur la sécurité, deux aspects sont pris en compte : Le premier concerne les pentes limitées et non verticales, pour permettre aux personnes valides de remonter par leurs propres moyens depuis l'intérieur. Le second est préventif : une clôture peut s'envisager pour renforcer la sécurité.

Question – Quelle(s) ambition(s) paysagère(s) notamment avec ce projet qui nécessiterait une digue de 11 m de haut ?

Réponse de CCE&C : L'aspect paysager n'est pas encore arrêté mais des propositions seront faites dans les mois à venir, notamment pour l'aménagement de digue jusqu'à 12m⁷. L'aménagement peut très bien être accompagné de plantations d'arbres, pas sur les digues mais en périphérie, pour masquer et faciliter l'intégration paysagère. Mais les futures rencontres permettront de recueillir les avis sur ces modalités d'intégration paysagère.

Question – Avons-nous réfléchi aux influences des crues sur ces bassines qui sont des plans d'eau imperméabilisés ?

Réponse de CCE&C : Vis à vis du risque de crues, le risque est très limité. Ces ouvrages n'interceptent que très peu, voire pas du tout d'eau de ruissellement. Ils disposent notamment d'une « revanche » c'est à dire d'une hauteur de sécurité qui varie de 50 à 70 cm entre le seuil de l'ouvrage et le niveau d'eau. Une hauteur de 50 cm se remplit avec une pluie de 500 mm. Les risques de débordement sont donc très faibles. Sur les sites comme Autignac ou Caussiniojols, la localisation présumée se situant sur le périmètre d'un bassin versant, un déversoir de sécurité serait installé pour respecter la réglementation en vigueur de prévention des risques de crues d'occurrence 1000 ans.

Remarque – Nous ne sommes pas contre la retenue si elle profite à l'agriculture locale. Le doute est sur l'origine de l'eau. Nous serons plutôt favorables à des retenues de ruissellement plutôt que des retenues alimentées par le Bas Rhône pour ne pas risquer d'assécher la Camargue. Il faudrait que ces retenues soient accompagnées de parcours de santé, de jardins partagés. Surtout, penser à ce que ce projet favorise l'installation de jeunes agriculteurs et non pas l'installation de serres pour faire des fraises comme en Espagne.

Réponse du Département : Notre projet n'est pas au service de l'agriculture intensive. Nous travaillons avec la Chambre d'Agriculture, avec la Confédération Paysanne, avec les Jeunes Agriculteurs... Nous ne pouvons et voulons pas parler d'agriculture intensive dans l'Hérault et en particulier sur ce territoire. L'objectif du Département est de proposer une irrigation raisonnée et modérée au service de l'ensemble de l'agriculture. L'ambition n'est pas de développer des serres de fraises mais au contraire, d'encourager le développement d'une agriculture locale en liaison avec le Plan Alimentaire territorial. Notre objectif est clair : répondre à ces jeunes qui ont des difficultés pour s'installer, pour vivre dignement du produit de leur travail.

Remarque – Un intervenant doute du fait, qu'à termes, les pompages ne se feront pas dans la nappe phréatique.

⁷ à confirmer selon les caractéristiques techniques à venir des ouvrages.

Réponse du Département : Nous ne pomperons pas dans la nappe phréatique pour ces projets de retenues. Tout prélèvement dans la nappe est totalement exclu. Une seule ressource est autorisée : le Rhône via le réseau hydraulique régional (Aqua Domitia)

Question – A l’heure du dérèglement climatique, comment nourrir 1 million de personnes sur le territoire, avec de la nourriture de qualité, de manière résiliente, sans adapter le modèle de monoculture de la vigne vers des cultures qui nécessitent moins d’eau ?

Question complémentaire – Nous sommes bien d’accord sur le contexte de crise climatique, sur les questions de biodiversité à préserver, de gestion de l’eau, de lutte contre la sécheresse. Or nous sommes aussi en crise viticole, du fait des prix de vente et de la concurrence. Je comprends que le Département ait envie d’agir, d’accompagner l’histoire sur ce territoire. La vigne est un sujet brûlant.

Le Département va investir maintenant 300 millions d’euros sans pour autant répondre au problème. En effet, il n’y a que 7 bassines prévues. Beaucoup d’agriculteurs n’en bénéficieront donc pas. Cet argent ne sera pas investi dans une reconversion agricole, dans le soutien au paysan qui l’anime. Il faut aller chercher plus de financements à l’Europe et investir ces 300 millions d’euros, pour la reconversion agricole.

Aussi, 55% des agriculteurs ont plus de 50 ans et sont endettés : qui va récupérer ces terres ? Allons-nous devenir une nouvelle Andalousie ? Ou est ce qu’on va réfléchir ensemble pour une reconversion agricole ? pour un contrat social entre citoyens et agriculteurs ?

Il faut une reconversion agricole mais comment on fait ? Il faut arrêter ce projet et mettre de l’argent pour réfléchir à ces questions, aux moyens de produire une agriculture nourricière et à des partenariats entre agriculteurs et consommateurs. Il faut préserver les ressources en eau potable, pour les écosystèmes et pour répondre aux besoins nourriciers de la population.

Réponse du Département : Le Département connaît le souci rencontré par les jeunes agriculteurs. Nous avons un Plan Alimentaire Territorial mais le rôle du Département consiste à accompagner. Il ne peut pas imposer un modèle agricole.

Quelle qu’elle soit, toute culture a besoin d’eau. C’est aux jeunes agriculteurs de bâtir l’avenir agricole du territoire, avec l’appui des collectivités publiques, notre appui. Lorsqu’un jeune viticulteur se diversifie en ce moment avec des courges, des asperges, le Département peut l’accompagner en facilitant l’accès aux circuits courts, mais n’a pas pour ambition de lui imposer les cultures à produire.

Par ailleurs, préserver la ressource, l’eau potable, c’est notre objectif. Le Département le fait tous les jours, il est au service des communes qui ont des difficultés pour moderniser leurs réseaux d’eau potable.

Remarque complémentaire : Le président de la Coopérative Occitane rappelle que sa structure économique cultive près de 3000 ha de vignes, pour 600 coopérateurs et redistribue près de 2 millions d’euros pour ses coopérateurs. Il réagit à l’interview du représentant de Coord’eau sur France Bleu⁸, durant lequel il explique que les viticulteurs n’étaient pas bons.

Sachez que nous faisons des efforts depuis de longues dates : Entre les années 1985 et 2009, nous avons arrachés 1/3⁹ de notre vignoble pour la reconversion. Vous parlez de l’Andalousie, de la venue de fraises... sachez que la vigne existe depuis 2500 ans sur ce territoire et c’est la culture à maintenir.

Les viticulteurs ne sont pas bons en communication et des interventions comme les vôtres nous desservent. Savez-vous que nous sommes dans des démarches environnementales ? en HVE, en Terra Vitis ? C’est encore plus strict que le bio !

⁸ matinale du 28/06/2023

⁹ En Hérault, ce sont 47 148 ha de vignes qui ont été arrachées parmi les 140 906 ha du vignoble total (source CVI)

Le respect de l'environnement est notre souci permanent. Aujourd'hui, les membres de l'Occitane sont venus nombreux pour discuter de ces questions pertinentes. On ne peut pas s'amuser avec nos terres, c'est notre source de revenus. Ces retenues collinaires nous en avons besoin, quand il y a eu le premier projet de prélèvement du Bas Rhône, ce n'est pas un mais deux tuyaux qu'il nous aurait fallu. On courbe l'échine. Le vin, on le vend moins cher aujourd'hui car notre souci c'est de permettre à tout le monde d'en boire. Qui va boire du vin à plus de 10 euros la bouteille ? Je reviens de Corse, pour 3 saucissons, j'en ai eu pour 50 euros. La philosophie du paysan du circuit court, il faut faire attention, il ne faut pas trop en profiter mais continuer à proposer des prix raisonnables pour les 2 parties. Ne venez pas me parler d'environnement car on s'engage déjà.

Question – Avons-nous anticipé les besoins futurs ? Aujourd'hui le risque d'évaporation est de 20 à 25%, or avec le réchauffement climatique, on prévoit 10% d'évaporation supplémentaire. N'allons-nous pas nous retrouver dans quelques années pour recalculer un nouveau projet ? Y a-t-il eu des études sur les besoins futurs ?

Réponse de CCE&C : Pour réduire l'évaporation les ouvrages devront être calibrés plus profonds et avec le moins de surfaces possible. Les ouvrages similaires donnent une évaporation de l'ordre de 20 à 30 % du volume stocké, ce qui fait 250 000 m³ pour une retenue d'un million de m³. Néanmoins, cette évaporation n'impacte pas une ressource locale ni rare : Cette ressource a été prélevée dans le Rhône en hiver, au moment où elle est très abondante. Ce sont 250 000 m³ qui ne manquent pas à d'autres milieux à risques localement.

Complément du Département : Nous soulignons que notre étude de besoin prend en compte les friches (en 2023) pour d'éventuelles mise en productions vivrières... Par ailleurs, Hérault Irrigation inventoria les besoins des exploitations en difficultés suite à la sécheresse 2017... Le Département poursuit chaque année sa prospective avec la Profession, la Recherche et la Chaire Eau & Agriculture¹⁰, au sujet de solutions concrètes à apporter sur le long terme. Le directeur Eric Servan de la Chaire eau à l'Unesco le dit : « il n'y a pas de solutions miracles ». Il ne faut pas en rester aux seules retenues mais réorienter certaines façons de travailler de l'agriculture. Et le directeur de la cave le rappelait, les viticulteurs s'engagent pour l'environnement. A l'époque de l'arrivée du réseau du Bas Rhône, l'arrosage se faisait de manière intensive, mais aujourd'hui on fait du goutte à goutte de manière raisonnée, selon l'état de stress hydrique. On travaille en partenariat à toutes les échelles, court – moyen et long terme.

Complément de M. le Maire de Magalas : Je voudrais dire un mot au territoire de Magalas, à Autignac, Laurens, Cabrerolles et aux villages du versant du Haut-Libron. Sur les territoires de Puissalicon et le bas de la plaine de Saint-Geniès-de-Fontedit, les parcelles sont alimentées par le réseau BRL. Toutes les vignes ont accès au goutte à goutte si elles le désirent.

Mais, en amont de Magalas il n'y a pas plus de conduites de BRL. Ce qui est proposé est de faire un branchement sur les conduites de Puissalicon pour raccorder les parties qui ne sont pas alimentées par le Bas Rhône (BRL), entre Magalas, Faugères, Autignac et Laurens, et disposer d'une ressource pour permettre aux agriculteurs d'avoir une aide substantielle. On ne fera pas de miracles, mais il faut penser aux agriculteurs de Magalas et à ceux qui se trouvent plus haut et qui n'ont pas d'eau.

Question – Un représentant du CODEV¹¹ des Avants Monts explique que le CODEV est un espace de dialogue entre les élus et les citoyens mis en place par la communauté de communes des Avants Monts. Et les citoyens sont très attentifs au quotidien et à l'avenir du territoire.

Outre les pompiers est ce qu'on peut nous donner un nombre précis de bénéficiaires des retenues collinaires ? Et quelle sera la réponse à ceux à qui on va dire non ? Y aura-t-il d'autres retenues ?

¹⁰ <https://chaire-eacc.fr/>

¹¹ Conseil de développement

Réponse de CCE&C : Pour ce territoire, nous avons déjà 60 propriétaires qui ont répondu à l'enquête de besoins. Les projets sont donc calibrés pour répondre aux besoins exprimés par ces 60 agriculteurs propriétaires. N'oublions pas que l'étude est une étude de faisabilité, de préfiguration. Certains se sont déplacés, d'autres non. Nous sommes encore loin du dimensionnement final. Avant que les agriculteurs signent et s'engagent et qu'on fixe un dimensionnement final, nous allons rencontrer de nouvelles personnes, mieux communiquer sur le projet, et vérifier le nombre de bénéficiaires. Il est toujours possible de rejoindre le projet aujourd'hui.

Aussi, nous avons bien réfléchi à la prospective. Aujourd'hui, ce sont une majorité de viticulteurs qui se sont exprimés, mais au fil des rencontres qui nous restent, nous allons statuer s'il faut définir une tranche d'eau pour certaines parcelles destinées au maraichage ou à d'autres cultures de diversification. Le dimensionnement est toujours ouvert aujourd'hui.

Complément du Département : Hérault irrigation souhaite dans le cas où certaines parcelles ne peuvent être raccordées à un grand projet collectif comme celui-ci, aider les petits projets de particuliers pour de petites infrastructures (réseaux locaux, retenues), pour 20, 50 ou 70 ha¹².

Question – Comment est-ce que vous envisagez de proposer une tarification réaliste pour des nouveaux maraichers qui s'installent et qui ne pourront pas financer 1000 à 4000 euros d'investissement que vous avez exprimé pour ces retenues. Il faut que cette solution soit la plus juste possible.

Enfin, vous parlez d'accompagnement à la transition pour les viticulteurs mais pouvez-vous être plus précis s'il vous plaît ? Pour quels projets, avec quels montants ?

Réponse du Département : Nous ne sommes pas encore à la phase de définition de la gestion de la distribution de l'eau. Elle est encore à définir. Le Département milite pour l'équité et la solidarité donc ce sera évidemment en réflexion dans les temps de concertation et d'étude à venir. Le Département travaille en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Confédération Paysanne et les Jeunes Agriculteurs pour définir les contours de cet accompagnement à la transition.

Question – Un des sites identifiés à Magalas va entraîner la disparition d'activités agricoles : Pourquoi utiliser de l'argent public pour supprimer des terres viticoles ? Pourquoi retenir ce lieu pour la retenue ?

Cette irrigation va entraîner une augmentation de la production or les débouchés restent fermés. Pourquoi ne pas choisir de soutenir la qualité ?

Réponse du Département : En phase d'études préalables, les sites théoriques (cf. Hérault irrigation 2018) doivent être validés sous pleins d'aspects avant d'être confirmés. Le Département souhaite agir avec chacune des municipalités et propriétaires concernés pour proposer les réaménagements qui s'imposeront et permettront d'atténuer d'éventuels disparition, désordre ou rupture d'équipements ruraux d'intérêt public ou général.

Au sujet des débouchés agricoles que vous exprimez, le Département ambitionne seulement de maintenir des moyens de productions nécessaires à l'agriculture sur l'ensemble des territoires. C'est aux filières (aux acteurs économiques) qu'il revient d'optimiser la valeur ajoutée de leurs productions.

Complément de CCE&C : Les sites ont été pré-identifiés. La sélection de sites agricoles limite les impacts environnementaux. Nous visons le sacrifice de 5 ha pour l'irrigation de 100 ha. Ce ratio nous paraît le moins incohérent pour répondre à des enjeux sociétaux

Remarque – La France connaît beaucoup d'abattages d'arbres avec coupe rase. On construit aussi beaucoup de lotissements, on artificialise beaucoup, ce qui explique cette situation de sécheresse, liée

¹² Ce type de projets restent éligibles au FEADER 2023-2028, mais probablement avec un taux d'aides publiques moins important que pour des projets collectifs publics.

en partie à la perte des couverts végétaux sur nos territoires. Arrêtons d'artificialiser pour assurer notre souveraineté alimentaire.

Réponse du Département : Dans la mesure où les sites envisagés disposent d'un nombre modeste d'arbres, ces questions débordent légèrement du sujet. L'artificialisation des sols est du ressort des Plans Locaux d'Urbanisme qui sont très contraints aujourd'hui par les évolutions récentes de la législation. Ces retenues resteront des équipements compatibles avec les zones (A ou N) actuelles de vos PLU, et bénéficieront des règles qui sont définies à l'échelon local.

Question – Après 300 millions d'investissement, si la retenue n'est pas remplie ou utilisée, quel taux d'endettement des agriculteurs ?

Réponse du Département : La ressource Rhône étant une ressource sécurisée en approvisionnement, le remplissage de la ou les retenues seront assurées.

Question – Viticulteur depuis 40 ans à Pouzolles, j'ai observé le changement climatique. J'ai un jeune qui souhaite s'installer à partir de janvier 2025. Pour moi, il est hors de question d'installer des jeunes sans irrigation. On ne peut pas se permettre de les installer dans les conditions actuelles. Quel serait donc le coût à l'hectare de ce projet de retenues ? Combien budgétiser pour amener l'eau dans les vignes de mon fils ?

Réponse du Département : L'objectif est de rendre ces projets accessibles pour les jeunes. Nous visons des prix acceptables. C'est un projet au service de l'agriculture en général qui doit être accessible par le plus grand nombre.

Complément de CCE&C : Le prix annoncé au cours des enquêtes avoisine les 800 euros / hectare / an (sur 20ans). Ce coût est à préciser mais comprend la participation aux investissements collectifs, privés et le prix de la fourniture d'eau. Il comprend également les coûts liés à des investissements privés par exemple la pose de goutte à goutte sur les vignes ainsi que les frais liés au prix de l'eau, aux frais de pompage, à l'entretien des réseaux ...

Question – Il n'est pas question d'opposer des catégories professionnelles entre elles. Tout le monde a besoin de manger et de qualité. Le département est très dépendant de l'importation tant agricole qu'en eau. Je m'interroge sur la qualité de l'eau du Rhône – quelle concentration de polluants s'amplifie et se cumulent dans le Rhône ? Enfin, de l'eau, pour qui, pour quoi ?

Remarque – J'habite en plein milieu d'une emprise envisagée. Je trouve cela déplorable qu'à ce jour personne ne soit venu me voir. Je regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les propriétaires en amont.

Réponse du Département : Je le rappelle, nous sommes très en amont des projets et le Département attendait d'avoir des éléments techniques plus précis pour rencontrer les propriétaires. Néanmoins, le projet ne se fera pas à l'encontre des propriétaires et il est prévu de les rencontrer très prochainement avec vos municipalités.

Remarque – On parle d'une guerre de l'eau qui concerne tout le monde. Beaucoup de tensions se sont exprimées ce soir. C'est un problème global, les gens du Rhône sont aussi concernés, tout le monde doit manger, agriculteurs et citoyens, et il ne faut pas non plus oublier leur santé ... Les enquêtes publiques et les études d'impact qui auront lieu seront une phase essentielle. Il va vraiment falloir qu'on s'écoute et qu'on se rencontre, y compris en dehors des réunions publiques.

Conclusion M. le Vice-Président du Département délégué à l'économie agricole et à l'aménagement rural- Je partage tout à fait cette dernière remarque de la soirée. Le

Département veut ouvrir les réflexions au maximum, il y aura de la concertation, il y aura de l'écoute, des enquêtes, il sollicite les remontées des citoyens.

Merci à toutes et tous pour votre participation à une réunion un peu chaude. A tous ceux qui restent frustrés, il y aura d'autres rendez-vous, d'autres temps d'échanges. Les portes des élus et des services sont grandes ouvertes pour dialoguer et mettre en place les solutions qui aideront nos jeunes à vivre sur nos beaux territoires ruraux.

Synthèse des contributions écrites lors de la réunion sur le territoire 3

Les pages qui suivent font la synthèse des contributions recueillies à l'écrit pendant la réunion de Magalas organisées suivant le nombre de fois où le sujet a été évoqué dans les contributions.

L'analyse de ces différents sujets issus des 3 réunions locales permettra d'alimenter une Foire Aux Questions qui sera mise en ligne à l'automne sur le site du Département.

102 contributions (clés de réussite, points de vigilance, questions et remarques/propositions) ont été recueillies lors de la rencontre.

44 contributions portent sur le thème de l'**agriculture**, et s'articulent autour de 6 sujets qui constituent des points de préoccupation importants pour les participants.

- La première idée qui émerge des contributions est qu'il est essentiel de s'inscrire dans une vision plus large en s'interrogeant sur le modèle agricole de demain, et en soutenant clairement **un modèle d'agriculture vertueuse tant au plan environnemental qu'économique et social**. La dimension nourricière de ce modèle agricole, les notions de qualité et de local reviennent souvent, ainsi que l'enjeu de responsabilité environnementale et de nécessaire adaptation au changement climatique dont les effets seront de plus en plus prégnants.
- En particulier, plusieurs contributions ciblent spécifiquement le souhait de voir **soutenir la diversification des cultures** de manière à sortir du « monopole » de la vigne et de permettre de nouveaux débouchés en réfléchissant aux cultures les mieux adaptées au climat et aux terres en Hérault
- Pour les participants, qu'il y ait à terme retenue ou pas, il est également indispensable d'**accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques agroécologiques et économes en eau** : restauration des sols, cépages peu gourmands en eau, goutte à goutte, agroforesterie... Ces pratiques doivent se développer voire être une **condition d'accès à la ressource en eau des retenues** si celles-ci sont réalisées.
- Par ailleurs, plusieurs contributions expriment une **réelle inquiétude autour de l'équité de l'accès à la ressource en eau dans le cadre de ces projets**, en rappelant que l'eau est un bien commun qui ne doit pas être privatisé et qu'il y a un risque, si cette équité n'est pas garantie, de mener à une « guerre de l'eau » et de pénaliser les jeunes agriculteurs et les petites exploitations.
- Les participants expriment également que **le dimensionnement des ouvrages en projet doit tenir des évolutions futures à horizon 30 ans**, du fait du changement climatique, des besoins/demandes alimentaires qui changent mais aussi de l'évolution des exploitations agricoles (départs en retraite notamment)
- Enfin, certains pointent l'urgence de la situation, et considèrent que ces retenues sont une solution viable si elles permettent d'**avoir accès à l'eau à court terme, et non sur un horizon de 10 ans**.
-

26 contributions concernaient ensuite le thème de l'**environnement**, autour de 4 grands sujets :

- Tout d'abord plusieurs alertes sont formulées quant aux **impacts d'un projet de retenue sur les milieux et sur la faune**, avec des points de vigilance spécifiques associés au site pré-identifié (en particulier sur le site de Magalas), et une attente forte sur la prise en compte de tous ces impacts dans l'étude
- Beaucoup de propositions portent aussi sur les attentes en termes d'**actions complémentaires ou alternatives à mener en parallèle de l'étude de ces projets** : réflexions pour répondre à la

problématique de l'évapotranspiration, plantations d'arbres et de haies, solutions permettant de résoudre à la source le besoin en eau...)

- Plusieurs participants expriment également l'importance de **creuser davantage la question de la possible plus-value environnementale des projets de retenue**, en explicitant la manière dont ces retenues pourraient avoir aussi un impact positif pour la biodiversité et en garantissant le suivi des mesures environnementales
- Enfin, quelques contributions soulignent les **préoccupations quant aux risques de pollution de l'eau du Rhône** et sa prise en compte dans les études.

14 contributions portent sur le sujet de l'**économie** et plus précisément sur la dimension financière des projets de retenues, avec 4 préoccupations principales :

- Un **questionnement assez fort sur l'utilisation d'argent public pour un projet d'irrigation**, qui évoque pour certains une privatisation de l'eau (bien commun) et la nécessité que cet argent serve avant tout un intérêt général et non des intérêts privés
- Le second point de questionnement porte sur le **coût des ouvrages et de l'accès à l'eau pour les agriculteurs** : si ces éléments ne sont pas connus avec précision à ce stade de l'étude, ils sont cependant pointés comme un critère essentiel pour mesurer la pertinence de chaque projet.
- En lien avec le précédent sujet, certains s'interrogent sur le **soutien à apporter aux agriculteurs pour réduire le risque** pour eux, soit en offrant des garanties financières soit en aidant à développer leurs débouchés
- Enfin des réponses sont attendues concernant la manière dont seront acquises les terres nécessaires à la réalisation des sites retenus à l'issue de l'étude, notamment sur la **mise en place ou non de procédures d'expropriation**

10 contributions ont ensuite été formulées sur le thème des **usages non agricoles**, autour de 3 sujets principaux :

- L'importance d'affiner encore ou de fournir des informations plus fournies sur la **connaissance des besoins en eau**, y compris en eau potable d'une manière plus large
- La **diversification des usages** et un accès bien plus large que l'agriculture est citée plusieurs fois comme clé de réussite d'un projet de retenue
- Enfin quelques contributions rappellent l'importance de réserver un **accès prioritaire à l'eau à la défense contre les incendies**, comme cela est prévu dans le projet

7 contributions portaient spécifiquement sur le thème intitulé « **cadre de vie** », avec 3 préoccupations principales :

- Tout d'abord un **enjeu d'acceptabilité** des projets de retenue, en lien avec la sécurité des ouvrages et les avis du voisinage et des propriétaires de terrain, et l'attente d'une enquête publique (prévue dans les phases ultérieures des projets)
- Beaucoup de questions et d'attentes sur la bonne **intégration paysagère** des projets de retenue et leur aspect (autant des points qui vont être précisés dans les mois à venir : des réponses pourront donc être apportées en réunions publiques locales à l'automne prochain)
- Une question spécifique sur le **risque de nidification des moustiques** (également intégrée à l'étude)